

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

L'impact du Covid-19 sur les perspectives budgétaires de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale

Kozicki, Christelle; VAN HOOLANDT, DELPHINE; DECROP, Simeon; Lecuivre, Elodie; Bogaert, Henri

Publication date:
2020

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Kozicki, C, VAN HOOLANDT, DELPHINE, DECROP, S, Lecuivre, E & Bogaert, H 2020 'L'impact du Covid-19 sur les perspectives budgétaires de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale: Première tentative d'estimation 2020-2025 dans le cadre de deux scénarios macroéconomiques' Cahiers de recherche - Série Politique Economique, numéro 99, vol. 2020/01, Centre de Recherches en Economie Régionale et Politique Economique (CERPE).

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

L'impact du Covid-19 sur les perspectives budgétaires de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale

Première tentative d'estimation 2020-2025 dans le cadre de deux scénarios macroéconomiques

Christelle Kozicki, Delphine Van Hoolandt, Siméon Decrop,
Elodie Lecuivre et Henri Bogaert

CERPE – Mai 2020

Department of Economics
Working Papers
Série Politique Economique
N°99 - 2020/01

Document téléchargeable sur : www.unamur.be/cerpe
Contact : cerpe@unamur.be



Centre de Recherche en Économie Régionale et Politique Économique (CERPE)

Université de Namur

L'impact du Covid-19 sur les perspectives budgétaires de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale

Première tentative d'estimation 2020-2025 dans le cadre de deux scénarios macroéconomiques

C. Kozicki, D. Van Hoolandt, S. Decrop, E. Lecuivre et H. Bogaert

Mai 2020

Abstract – Ce working paper vise à estimer l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les perspectives budgétaires de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour estimer cet impact, nous nous sommes basés sur les budgets de ces entités, sur les évaluations du coût des mesures prises pour faire face à la pandémie et sur les deux scénarios d'évolution du PIB national disponibles en avril 2020 suite à la crise du Covid-19. Il ne s'agit à ce stade que de scénarios exploratoires étant donné les incertitudes importantes auxquelles nous faisons face que ce soit sur le plan sanitaire, économique ou financier.

Avant-propos

Comme chaque année, le Centre de Recherches en Économie Régionale et Politique Économique (le CERPE) de l'Université de Namur réalise des perspectives budgétaires de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Région de Bruxelles-Capitale. En raison de la pandémie de coronavirus, leur réalisation a été chamboulée : les différents gouvernements ont pris, prennent et seront certainement encore amenés à prendre des mesures de lutte contre le coronavirus et de soutien de l'économie dans leurs compétences respectives. De même, le cadre macroéconomique, influençant notamment le montant de dotations perçues par les entités, a été impacté et continue à l'être. Il n'est pas possible, à ce stade, de le fixer.

Cette année, le CERPE a décidé de maintenir la réalisation de ses perspectives malgré ce contexte plus qu'incertain. En lieu et place des trois cahiers reprenant un résultat unique par entité et une méthodologie détaillée, un seul cahier tenant compte des premières conséquences macroéconomiques estimées par la BNB-BFP et par le FMI a été produit. Pour chaque entité, les premières mesures liées au Covid-19 implémentées par les gouvernements et communiquées dans des arrêtés ou des communiqués de presse ont été intégrées.

Par conséquent, les résultats obtenus sont à considérer avec toute la prudence nécessaire car ils sont amenés à évoluer en fonction de l'ampleur et de la durée de la crise du Covid-19 encore méconnues au moment de la publication de ce cahier.

Résumé

Le CERPE analyse dans ce cahier de recherche les perspectives budgétaires de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2020 à 2025¹ selon trois scénarios.

Pour la réalisation de ces perspectives, nous nous sommes basés sur les paramètres macroéconomiques et démographiques les plus récents du Bureau fédéral du Plan. Elles reprennent, pour ce qui concerne l'inflation, l'indice santé, la croissance économique (scénario de référence) et le taux d'intérêt (2022-2025), les estimations du Bureau Fédéral du Plan (BFP) dans ses perspectives économiques 2020-2025 publiées en mars 2020. Les trois scénarios diffèrent par l'évolution du PIB en 2020 et 2021 et les conséquences de cette évolution sur les revenus. La croissance économique du scénario de référence est celle des perspectives de mars du Bureau fédéral du Plan, elle projetait encore, en mars, une croissance de 0,4 pourcent et de 1,4 pourcent en 2021. La croissance économique reprise dans le premier scénario alternatif provient du scénario macroéconomique publié par la Banque nationale de Belgique et le Bureau fédéral du Plan (BNB-BFP) d'avril 2020 dans le cadre du Risk Management Group. Elle projette une décroissance du PIB à prix constants de 8 pourcents en 2020 et un rebond de 8,6 pourcents en 2021. Le second scénario alternatif reprend la croissance économique du scénario du Fonds Monétaire International (FMI) d'avril 2020 également, soit une décroissance de 6,9 pourcents en 2020 et un rebond de seulement 4,6 pourcents en 2021. Quant aux paramètres démographiques, leur projection s'appuie sur les Perspectives de population 2019-2070 du Bureau Fédéral du Plan (mars 2020) pour les trois scénarios.

Ces perspectives ont été réalisées à décision inchangée, c'est à dire sans aucune nouvelle décision future à caractère budgétaire. En d'autres termes, il s'agit d'une simulation « plancher » ou en « affaires courantes », au sens où elle est basée sur l'hypothèse théorique selon laquelle, d'une part, il n'y a pas d'augmentation des dépenses primaires au-delà de l'inflation, hormis celles qui découlent de décisions déjà prises ou qui évoluent selon une dynamique propre imposée par la législation et, d'autre part, il n'y a pas de création de nouvelles recettes autres que les recettes propres actuelles. Il y a lieu de remarquer que cette hypothèse est très contraignante quant à l'évolution des dépenses et qu'elle ne correspond pas à l'observation du passé.

Le point d'ancrage de nos perspectives est le « budget 2020 CERPE ». Ce « budget 2020 CERPE » correspond au budget 2020 initial révisé afin de tenir compte de l'impact des variations des paramètres macroéconomiques de la projection de mars du BFP, donc avant confinement, par rapport à ceux qui prévalaient lors de la confection du budget 2020 initial.

Une fois la projection de référence établie, nous avons modifié la cadre macroéconomique sur base des deux scénarios macroéconomiques intégrant l'impact de la crise sanitaire. De plus, nous avons intégré dans le « budget 2020 CERPE » les mesures prises par les différents gouvernements en réponse à la pandémie. Nous nous sommes basées sur les informations disponibles lors de la rédaction de ce cahier.

Remarquons que ces mesures devraient être neutralisées pour calculer le solde net à financer à présenter aux autorités européennes dans le cadre de l'évaluation du respect des règles budgétaires européennes. En effet, afin de

¹ Ce working paper est disponible sur le lien : <https://www.unamur.be/eco/economie/cerpe/cahiers/cahiers2020>

permettre aux États membres de l'UE de prendre les mesures adéquates pour lutter contre la pandémie de coronavirus et pour en limiter l'impact socio-économique, la Commission européenne a annoncé l'activation des clauses de flexibilité lors de l'évaluation de leurs finances publiques². Nous avons dès lors indiqué à titre informatif dans les différents tableaux un solde de financement SEC corrigé de l'impact de ces mesures pour l'année 2020.

Face à l'incertitude qui règne actuellement sur les conséquences de l'ampleur de cette crise, nous avons été amenés à prendre les hypothèses suivantes :

- Les dotations LSF pour 2020 seront directement impactées par la baisse de croissance au budget 2020 ajusté et non au budget 2021 via des décomptes ;
- Les taux d'intérêts pour l'année 2020 sont et restent nuls en 2021 ;
- L'ensemble des mesures liées au Covid-19 qui ont pu être identifiées font l'objet de clause de flexibilité dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance.

Par conséquent, les résultats obtenus sont à considérer avec toute la prudence nécessaire car ils sont amenés à évoluer en fonction de l'ampleur et de la durée de la crise du Covid-19 encore méconnues au moment de la réalisation de ce cahier. De plus, devant une crise totalement inédite, il est délicat de se baser sur des relations entre variables macroéconomiques basées sur des statistiques observées sur le passé. Malheureusement, c'est le seul matériau dont nous disposons.

Dans ces conditions, les comparaisons entre les scénarios ainsi que les éléments d'analyse des mécanismes régissant les trajectoires budgétaires mettent en évidence un approfondissement du déficit des entités qui se compose de deux éléments, d'une part, les dépenses engagées par les gouvernements pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et, d'autre part, les effets induits sur les recettes des entités du scénario macroéconomique considéré. Le passage du solde net à financer de la projection de référence à celui des scénarios post confinement est présenté dans le tableau qui suit.

En ce qui concerne les recettes, nous constatons que, en 2020, la détérioration du contexte économique entraîne une perte de recettes importante, quelle que soit l'entité fédérée considérée. Celle-ci est une conséquence induite de la chute de la croissance en 2020, elle est, donc, plus forte dans le scénario de la BNB-BFP que dans le scénario FMI (PIB à -8% contre -6,9% pour le scénario du FMI). En revanche, en 2021, le rebond est plus important dans le scénario BNB-BFP (+8,6% contre +4,6% pour le scénario du FMI), ce qui a tendance à rétablir les recettes de toutes les entités. Toutefois, comme le rebond de croissance est insuffisant pour ramener le PIB à son niveau de la projection de référence, une perte structurelle est enregistrée. Celle-ci est plus forte finalement dans le scénario FMI car, en 2021, dans le scénario de la BNB-BFP, le rebond permet de revenir à un niveau de 99,9% du PIB de 2019 (92% en 2020) alors que celui du FMI ne le fait revenir qu'à 97,4% (93,1% en 2020). En conséquence, en 2021, les pertes de recettes sont moins importantes pour le scénario de la BNB-BFP que pour celles du FMI, à l'exception des additionnels à l'IPP dont les impacts se déclarent avec une année de décalage.

À partir de 2022, étant donné que les hypothèses d'évolution des paramètres macroéconomiques sont identiques dans les deux scénarios, c'est l'ampleur de la perte structurelle arrêtée en 2021 (et le transfert en 2022 des recettes

² La Commission européenne a annoncé successivement l'application de la clause en cas d'événements économiques défavorables et la clause dérogatoire générale. La première exclut l'impact budgétaire des mesures exceptionnelles prises visant à lutter contre le coronavirus et son impact économique défavorable, la deuxième permet la suspension temporaire des règles du Pacte de Stabilité et de Croissance, pour autant que la soutenabilité des finances publiques à moyen terme soit assurée.

d'additionnels IPP sur l'exercice d'imposition 2021) qui conditionne l'ampleur des variations de moyen et de long terme.

De manière générale, nous constatons que cette perte de recettes est limitée pour deux raisons. La première tient au fait que le revenu imposable diminue moins que le PIB en période de récession³. Il en résulte que les recettes d'additionnels IPP diminuent de manière moins importante que ce qu'elles auraient diminué sans ce phénomène habituel dans un cycle. La seconde raison est propre aux mécanismes de la LSF pilotant les dotations qui agissent de manière particulière dans un épisode de récession suivie d'un fort rebond. En effet, pour certaines dotations, il existe un mécanisme de liaison partielle au PIB qui réduit à nouveau la chute des dotations, lors de la récession, alors que cette liaison devient totale, lors du rebond, pour la partie au-delà de 2,25% de croissance. Dès lors, cette liaison partielle permet une désindexation limitée des dotations en 2020, mais une indexation plus importante dès lors que la reprise dépasse 2,25% en 2021. Ce mécanisme se constate aisément sur les recettes LSF de la Région wallonne dans le scénario de la BNB-BFP où l'impact est positif malgré un niveau de PIB plus bas que dans le scénario de référence.

En ce qui concerne les dépenses, pour 2020, en dehors de certains fonds budgétaires⁴, elles varient en raison des mesures prises par les entités pour lutter contre le coronavirus et soutenir l'économie. Elles sont importantes, mais temporaires. De plus, elles seraient neutralisées dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance (cfr. Solde de financement SEC corrigé). Il n'en demeure pas moins que ces dépenses nécessiteront d'emprunter et affecteront les dettes⁵ de chaque entité, au même titre que les moindres recettes perçues en raison de la récession.

Les dépenses « Covid-19 » étant temporaires, au-delà de 2020, ce ne sont plus que les fonds budgétaires liés au PIB, les charges d'intérêt et les sous-utilisations de crédit qui vont influencer l'évolution des dépenses. Dans le premier cas, il s'agit d'un impact mineur (moins de 1 million EUR). Quant aux charges d'intérêt, elles proviennent de l'accumulation des déficits durant la période de projection dans les deux scénarios. Or, nous avons retenu l'hypothèse que les taux d'intérêt, aidés en cela par l'action de la BCE, seraient de 0%, en tous cas pour les années 2020 et 2021. Dès lors, les emprunts nécessaires, à juste titre dans les circonstances présentes, par la forte baisse des recettes en 2020 et par les dépenses Covid-19 n'impactent pas l'évolution des charges d'intérêt. Par la suite, à moyen terme, on constate dans le tableau une détérioration structurelle du solde de financement par rapport à la projection de référence. Celle-ci est en particulier présente dans le cas du scénario FMI où la croissance potentielle reste structurellement nettement en dessous de celle de la projection de référence. Cette augmentation structurelle des déficits, tout comme les opérations de refinancement, devront, quant à elles, être financées par des emprunts dont les taux auront vraisemblablement augmenté. Étant donné l'asymétrie des situations entre le Nord et le Sud de l'Europe, la prudence est de mise car la gestion des conséquences à long terme de la crise par l'UE sera dans ce domaine problématique et un élément critique pour l'évolution des taux d'intérêt.

Nos projections mettent en évidence, qu'à décision inchangée, il n'y aurait pas de retour à l'équilibre SEC entre 2020 et 2025. Ce résultat est valable pour les trois entités étudiées et pour les trois scénarios envisagés.

³ Sur la période 1998-2018, le revenu imposable a évolué périodiquement moins vite que le PIB en raison de la baisse de la part des rémunérations brutes des travailleurs dans le PIB. Cette baisse est caractéristique des sorties de crise (au regard de l'output potentiel). À l'inverse, en période de ralentissement conjoncturel ou de récession, cette part dans le PIB augmente, ce qui génère le phénomène inverse.

⁴ Le fonds budgétaire lié à la part de la recette de la Loterie Nationale pour la Région wallonne et la Communauté française, et celui pour les communes avec échevin/président de CPAS néerlandophone pour la Région de Bruxelles-Capitale.

⁵ Notons qu'en ce qui concerne l'application du Pacte de Stabilité et de Croissance, la règle nécessitant une dette inférieure à 60% du PIB ou une progression suffisamment rapide de celle-ci vers cette norme permet de tenir compte de la variation causée par le cycle économique.

Solde de financement SEC consolidé de la Région wallonne de 2020 à 2025 (en millions EUR)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Solde SEC de la projection de référence (1)	-828	-1.175	-994	-987	-845	-811
Dépenses Covid-19 (2)	1.004					
<i>dont réorientations budgétaires (3)</i>	350					
Variations induites par les scénarios						
BNB-BFP (4)	-252	-108	-143	-132	-114	-108
FMI (5)	-219	-218	-287	-321	-337	-354
Solde SEC des scénarios alternatifs						
BNB-BFP (6=1-2+3+4)	-1.735	-1.283	-1.137	-1.119	-959	-919
FMI (7=1-2+3+5)	-1.702	-1.393	-1.281	-1.308	-1.182	-1.165
Solde SEC après "clause"						
BNB-BFP (8=6-2)	-731					
FMI (9=7-2)	-698					

Solde de financement SEC consolidé de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2020 à 2025 (en millions EUR)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Solde SEC de la projection de référence (1)	-766	-825	-874	-903	-962	-1.005
Dépenses Covid-19 (2)	82					
<i>dont réorientations budgétaires (3)</i>	2					
Variations induites par les scénarios						
BNB-BFP (4)	-706	-71	-58	-68	-63	-64
FMI (5)	-614	-343	-339	-350	-354	-361
Solde SEC des scénarios alternatifs						
BNB-BFP (6=1-2+3+4)	-1.552	-896	-932	-971	-1.025	-1.070
FMI (7=1-2+3+5)	-1.460	-1.168	-1.213	-1.253	-1.316	-1.367
Solde SEC après "clause"						
BNB-BFP (8=6-2)	-1.470					
FMI (9=7-2)	-1.378					

Solde de financement SEC consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale de 2020 à 2025 (en millions EUR)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Solde SEC de la projection de référence (1)	-546	-522	-492	-457	-430	-420
Dépenses Covid-19 (2)	322					
Variations induites par les scénarios						
BNB-BFP (3)	-58	-11	-82	-22	-33	-37
FMI (4)	-50	-35	-99	-74	-84	-93
Solde SEC des scénarios alternatifs						
BNB-BFP (5=1-2+3)	-926	-533	-574	-479	-463	-457
FMI (6=1-2+4)	-918	-557	-591	-531	-514	-513
Solde SEC après "clause"						
BNB-BFP (7=5-2)	-603					
FMI (8=6-2)	-596					

Table des matières

1. Scénarios macroéconomiques pour des perspectives très incertaines	1
1.1. Contexte prévisionnel	1
1.2. Scénarios macroéconomiques	2
1.2.1. Scénario de référence (avant crise)	2
1.2.2. Scénarios alternatifs intégrant l'impact de la crise	3
1.2.3. Revenu imposable et IPP : une projection qui tient compte du cycle	5
2. Scénarios budgétaires pour les entités fédérées francophones.....	9
2.1. Scénarios budgétaires pour la Région wallonne	11
(i) Présentation de la projection de référence	11
(ii) Les mesures de lutte contre le Covid-19 et de soutien à l'économie : estimation de leur coût	14
(iii) L'impact (par rapport à la référence) des scénarios alternatifs sur les recettes et sur les dépenses de la Région wallonne	19
(iv) Tableau synthétique des trois scénarios	24
2.2. Scénarios budgétaires pour la Fédération Wallonie-Bruxelles	27
(i) Présentation de la projection de référence	27
(ii) Les mesures de lutte contre le Covid-19 et de soutien à l'économie : estimation de leur coût	32
(iii) L'impact (par rapport à la référence) des scénarios alternatifs sur les recettes et sur les dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles	35
(iv) Tableau synthétique des trois scénarios	39
2.3. Scénarios budgétaires pour la Région de Bruxelles-Capitale	41
(i) Présentation de la projection de référence	41
(ii) Les mesures de lutte contre le Covid-19 et de soutien à l'économie : estimation de leur coût	44
(iii) L'impact (par rapport à la référence) des scénarios alternatifs sur les recettes et sur les dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale	48
(iv) Tableau synthétique des trois scénarios	52
3. Synthèse des résultats.....	55
4. Annexes	60
4.1. Equations du revenu imposable en fonction du PIB	60
4.2. Tableaux des hypothèses prises pour la réalisation des perspectives budgétaires	61
4.3. Résultats des scénarios alternatifs	65

Table des tableaux

Tableau 1. Principaux paramètres macroéconomiques et démographiques, de 2020 à 2025	3
Tableau 2. Evolution du PIB dans les différents scénarios	4
Tableau 3. Variations du PIB dans les trois scénarios (en millions EUR courants)	7
Tableau 4. Variations des revenus imposables dans les trois scénarios (en millions EUR courants).....	8
Tableau 5. Clés IPP dans les trois scénarios, de 2020 à 2025	9
Tableau 6. Perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2020 à 2025 (en millions EUR) - scénario de référence	12
Tableau 7. Mesures liées au Covid-19 et estimation des dépenses pour la Région wallonne en 2020	15
Tableau 8. Impact des scénarios alternatifs sur les transferts en provenance du pouvoir fédéral de la Région wallonne.....	20
Tableau 9. Impact des scénarios alternatifs sur les additionnels IPP de la Région wallonne	21
Tableau 10. Impact des scénarios alternatifs sur les transferts en provenance de la Communauté française de la Région wallonne	23
Tableau 11. Synthèse des résultats et écarts au scénario de référence pour la Région wallonne (en millions EUR)	26
Tableau 12. Perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2020 à 2025 (en millions EUR) - Scénario de référence	29
Tableau 13. Estimation de l'impact budgétaire de la réforme de la formation initiale des enseignants (en millions EUR).....	31
Tableau 14. Mesures liées au Covid-19 et estimation des dépenses pour la Fédération Wallonie- Bruxelles et son périmètre en 2020	33
Tableau 15. Impact des scénarios alternatifs sur les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (en millions EUR)	35
Tableau 16. Impact des scénarios alternatifs sur les recettes en provenance du pouvoir fédéral (après Sainte Emilie) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (en millions EUR)	36
Tableau 17. Synthèse des résultats et écarts au scénario de référence pour la Fédération Wallonie- Bruxelles (en millions EUR)	40
Tableau 18. Perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale (en millions EUR courants) 42	
Tableau 19. Mesures liées au Covid-19 et estimation des dépenses pour la Région de Bruxelles- Capitale en 2020	45
Tableau 20. Impact des scénarios alternatifs sur les recettes en provenance du pouvoir fédéral de la Région de Bruxelles-Capitale.....	49

Tableau 21. Impact des scénarios alternatifs sur les additionnels à l'IPP de la Région de Bruxelles-Capitale	51
Tableau 22. Impact des scénarios alternatifs sur les recettes affectées de la Région de Bruxelles-Capitale	51
Tableau 23. Synthèse des résultats et écarts au scénario de référence pour la Région de Bruxelles-Capitale (en millions EUR)	54
Tableau 24. Solde de financement SEC consolidé de la Région wallonne de 2020 à 2025 (en millions EUR).....	57
Tableau 25. Solde de financement SEC consolidé de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2020 à 2025 (en millions EUR).....	58
Tableau 26. Solde de financement SEC consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale de 2020 à 2025 (en millions EUR).....	59
Tableau 27. Résultats d'estimation	60
Tableau 28. Coefficients du modèle à correction d'erreur	61
Tableau 29. Tableau des hypothèses de la Région wallonne	62
Tableau 30. Tableau des hypothèses de la Fédération Wallonie-Bruxelles	63
Tableau 31. Tableau des hypothèses de la Région de Bruxelles-Capitale	64
Tableau 32. Tableau d'évolution des soldes et de la dette	64
Tableau 33. Perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2020 à 2025 (en millions EUR) - scénario BNB-BFP	65
Tableau 34. Perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2020 à 2025 (en millions EUR) - scénario FMI	66
Tableau 35. Perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2020 à 2025 (en millions EUR) - scénario BNB-BFP	67
Tableau 36. Perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2020 à 2025 (en millions EUR) - scénario FMI	68
Tableau 37. Perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2020 à 2025 (en millions EUR) - scénario BNB-BFP	69
Tableau 38. Perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2020 à 2025 (en millions EUR) - scénario FMI	70

1. Scénarios macroéconomiques pour des perspectives très incertaines

1.1. Contexte prévisionnel

La pandémie de Covid-19 constitue un choc qui a des répercussions macroéconomiques très importantes.

La croissance du PIB sur laquelle on avait pu se baser en février à l'occasion du Budget économique élaboré par le BFP n'était plus du tout réaliste. Le BFP a ensuite réalisé une projection macroéconomique en se basant sur une projection de l'OCDE qui incorporait ce que l'on savait au début de la pandémie, c'est-à-dire fin février-début mars. Lorsque cette projection a été publiée, le confinement avait été acté et l'UE était particulièrement touchée. La projection n'était plus réaliste le jour même où elle avait été publiée.

A l'heure où ce cahier est confectionné, la Belgique et de nombreux pays dans le monde sont toujours dans une situation de confinement ou de début de déconfinement. Dans le meilleur des scénarios, la période de confinement durerait 7 semaines, elle serait suivie d'une période de déconfinement dont le Conseil national de sécurité a annoncé les dispositions de mise en œuvre progressive.

On dispose d'une enquête hebdomadaire réalisée par la BNB sur les taux d'activité sectorielle et des inscriptions au chômage temporaire, ainsi que du nombre de bénéficiaires de droits passerelles qui permettent d'évaluer approximativement l'impact du confinement sur la valeur ajoutée macroéconomique. Étant donné les incertitudes pesant sur les réactions de l'économie belge aux mesures de déconfinement progressif, que ce soit en Belgique ou dans les pays partenaires commerciaux, l'impact de cette période de déconfinement et de la reprise des activités normales est plus difficile à évaluer. La durée de la crise sanitaire elle-même est incertaine : assisterons-nous à un ou des nouveaux pics de la pandémie dans le futur, notamment suite au déconfinement, sera-t-on obligé de refaire une ou des périodes de confinement en automne 2020 ou en hiver 2021 ? Quand un vaccin efficace sera-t-il disponible ?

L'incertitude est donc grande et ne permet pas de faire des prévisions au sens usuel du terme. Néanmoins, les responsables budgétaires doivent avoir des ordres de grandeur des impacts budgétaires de la crise.

Des scénarios exploratoires sont envisagés dans ce cahier. Ils se basent, d'une part, sur un scénario macroéconomique publié le 8 avril par le BFP et la BNB dans le cadre du Risk Management Group établi par le gouvernement. Le 17 avril, le FMI a publié un scénario pour le monde où la Belgique est bien identifiée. On se basera sur ces deux scénarios qui seront comparés à la projection du BFP de mars prise comme projection de référence.

Ces scénarios se basent sur une pandémie qui est circonscrite à un seul pic en mars-avril, celui-ci étant suivi d'une situation maîtrisée d'un point de vue sanitaire. Ils évoquent des trajectoires de sortie de crise plus ou moins optimistes en 2021. Pour la période 2022-2024, nous reprendrons les taux de croissance

du PIB de la projection de référence. Cette hypothèse est importante. Elle laisse supposer que le rebond incomplet en 2021 présente un écart structurel entre les scénarios après crise et la projection de référence avant crise. La grande différence entre les deux scénarios est l'ampleur du rebond en 2021 et, en conséquence, pour les années suivantes. La crise laissera des traces structurelles. La croissance potentielle sera affectée de manière plus ou moins forte : faiblement dans le scénario amorcé par la BNB-BFP et plus fortement dans le scénario amorcé par le FMI.

De nombreux arguments vont dans le sens d'un impact structurel sur la croissance. D'une part, les incertitudes sur la possibilité d'un deuxième pic sont grandes et affectent les décisions d'investir. De même, les réactions protectionnistes, la lente reprise des échanges internationaux, les relocalisations d'activités dans l'espace international vont impacter les investissements et la capacité productive, mais aussi la productivité et les coûts de production. D'autre part, la trajectoire de sortie de crise de 2008, qui fut financière et non sanitaire, même si cette crise est différente, n'est pas une trajectoire à négliger. Dans les graphiques qui suivent, nous montrons l'écart structurel de PIB qui a résulté de la crise de 2008-2009. De plus, trois ans après cette crise, la grande difficulté de coordination des politiques budgétaires en zone euro a mené à la crise des dettes souveraines en 2012-2013, ce qui pour la Belgique s'est traduit par un fort ralentissement de la croissance durant ces années-là. Nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles difficultés de ce type en Europe suite à la crise du Covid-19, au contraire.

1.2. Scénarios macroéconomiques

1.2.1. Scénario de référence (avant crise)

A des fins de comparaison, une projection macroéconomique avant crise est présentée comme scénario de référence. On se basera pour ce faire sur la projection du BFP de mars 2020⁶. Celle-ci incorpore déjà une hypothèse d'extension de la pandémie hors de Chine, mais elle serait maîtrisée et ne demanderait pas de période de confinement de la population. Cette hypothèse est décrite dans le scénario international de l'OCDE de février 2020. Cette projection a pour résultat pour la Belgique une croissance du PIB de 0,4% en 2020 et de 1,4% en 2021.

Le tableau suivant donne les valeurs des principaux paramètres dans la projection de référence.

⁶ Bureau fédéral du Plan (2020), Perspectives économiques 2020-2025, mars 2020
https://www.plan.be/uploaded/documents/202003251359360.FOR_MIDTERM_2020_2025_12119_FR.pdf

Tableau 1. Principaux paramètres macroéconomiques et démographiques, de 2020 à 2025

	Cr. IPC	Cr. Indice "santé"	Cr. Réelle du PIB	Taux d'intérêt	Clé navetteurs RW	CAD	Clé élèves CF
2020	0,50%	0,80%	0,43%	0,00%	38,90%	105,87%	42,48%
2021	1,20%	1,20%	1,43%	0,00%	39,01%	105,99%	42,31%
2022	1,50%	1,50%	1,40%	0,10%	39,14%	106,05%	42,14%
2023	1,60%	1,60%	1,33%	0,50%	39,28%	106,06%	41,96%
2024	1,70%	1,70%	1,26%	0,80%	39,41%	106,01%	41,82%
2025	1,90%	1,90%	1,11%	1,20%	39,51%	105,86%	41,66%

Sources : BFP, DG SIE, SPF Finances et calculs CERPE

Toutes les variables macroéconomiques du tableau précédent sont issues des Perspectives du BFP. Afin d'éviter une trajectoire trop optimiste, nous avons toutefois pris l'hypothèse que le taux d'intérêt ne descendrait pas en-dessous de zéro en 2020 et 2021.

Enfin, les variables démographiques sont projetées sur base des dernières perspectives démographiques du BFP (mars 2020).

1.2.2. Scénarios alternatifs intégrant l'impact de la crise

Le 17 mars, la Belgique, au vu de l'extension du nombre de décès provoqués par le Covid-19, décide une période de confinement qui n'est pas une mise en quarantaine totale. Certaines activités peuvent se poursuivre : les activités essentielles, soins de santé, alimentation, énergie, le télétravail devient obligatoire pour les activités qui le permettent.

Le BFP et la BNB produisent une estimation de l'impact macroéconomique de la crise le 8 avril. Cette estimation est basée sur 4 éléments de méthode. (1) On essaye d'évaluer l'impact du confinement et du déconfinement en Belgique sur base des résultats d'une enquête hebdomadaire de la BNB sur l'impact du confinement sur l'activité. Il en résulte que pendant les semaines de confinement l'ensemble des secteurs marchands connaît une chute d'activité de 30 pourcents. Cette chute d'activité, pondérée par la valeur ajoutée des secteurs, permet de déduire approximativement la réduction du PIB pour l'année 2020 en fonction du nombre de semaines de confinement. Sur base d'hypothèses, on peut faire la même estimation pour la période de déconfinement. Une autre indication est donnée par le nombre de personnes en chômage temporaire (1,2 million de personnes - estimation début avril) et le nombre d'indépendants rendus inactifs par le confinement (300.000 personnes). (2) La durée du confinement serait de 7 semaines. (3) Une reprise graduelle (déconfinement progressif) s'étendant sur 9 mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 2020. (4) L'ampleur d'une déviation permanente de l'économie par rapport à la trajectoire anticipée avant la crise. De plus, l'inflation n'est pas modifiée par rapport à cette projection de référence.

Sur cette base, le BFP et la BNB proposent un scénario où le PIB se contracterait en 2020 de 8%, 4% au premier trimestre 15% au deuxième et une reprise vigoureuse dans la deuxième moitié de l'année. La reprise permettrait d'atteindre une croissance de 8,6% en 2021. Comme ce dernier taux de croissance se

base sur un PIB fortement dégradé en 2020, malgré son ampleur, il n'est pas suffisant pour revenir sur la trajectoire de référence.

Le 17 avril, en prenant en compte les effets sur l'ensemble des pays du monde, le FMI publie une projection⁷ où la chute du PIB mondial est évaluée à 3 pourcents en 2020, 170 pays seraient en récession en même temps, et où la chute du PIB belge est évaluée à 6,9% et le rebond en 2021 serait de 4,6%.

Les scénarios de croissance du PIB sont présentés dans le tableau et les graphiques suivants. On y trouve les trois scénarios mentionnés et, pour donner une base de comparaison, le scénario qui reproduit la crise de 2008-2009 (tout l'impact initial de 2008 et de 2009 ayant été mis sur l'année 2020). On constatera que la récession serait de -7 à -8% en 2020, soit le double de celle de 2008-2009, que le rebond est significatif, mais qu'il est loin d'être suffisant pour revenir sur la trajectoire d'avant crise. Après 5 ans, l'écart entre le PIB et celui qui aurait été atteint sans la crise est de 2% dans le scénario tiré du scénario BNB-BFP et de 4,7% dans le scénario tiré de la projection du FMI. Les deux scénarios proposés ne sont pas très développés de 2022 à 2025, puisqu'on a simplement repris pour chacun des deux scénarios les taux de croissance du PIB de la projection de référence, ce qui confère un caractère structurel à l'écart entre les scénarios et la projection de référence. Néanmoins, on peut constater que le scénario tiré de la crise de 2008 reproduit aussi un écart structurel négatif par rapport à la projection de référence (de 3,5% : 107,2-103,7) : le rebond est largement insuffisant et la crise entraîne après trois ans une crise – la crise des dettes souveraines – au sein de la zone euro qui est accompagnée d'une politique budgétaire restrictive, ce qui ralentit à nouveau la croissance du PIB en Belgique.

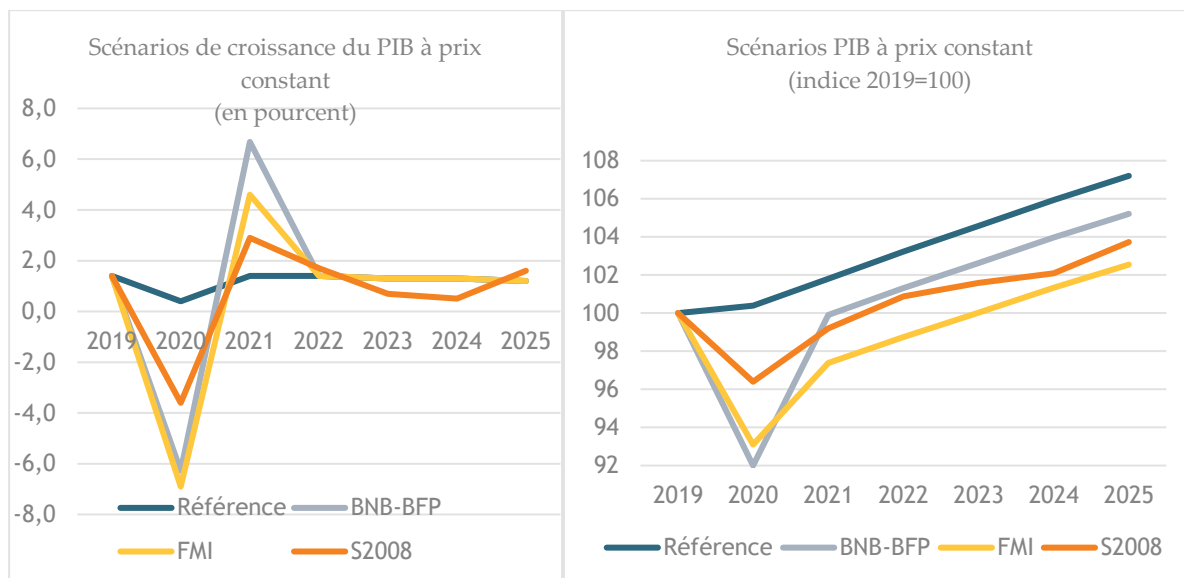
Le tableau et les graphiques qui suivent donnent les trajectoires du PIB, tant en taux de croissance qu'en niveau, dans les trois projections et dans le scénario qui reproduit la crise de 2008-2009.

Tableau 2. Evolution du PIB dans les différents scénarios

Taux de croissance	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Référence	1,4	0,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2
BNB-BFP	1,4	-8,0	8,6	1,4	1,3	1,3	1,2
FMI	1,4	-6,9	4,6	1,4	1,3	1,3	1,2
p.m. S2008	1,4	-3,6	2,9	1,7	0,7	0,5	1,6

Indices	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Référence	100	100,4	101,8	103,2	104,6	105,9	107,2
BNB-BFP	100	92,0	99,9	101,3	102,6	104,0	105,2
FMI	100	93,1	97,4	98,7	100,0	101,3	102,5
p.m. S2008	100	96,4	99,2	100,9	101,6	102,1	103,7

⁷ FMI (2020), Perspectives de l'économie mondiale, Avril 2020
<https://www.imf.org/fr/Publications/WEQ/Issues/2020/04/14/weo-april-2020>



Par rapport à la projection de référence, les scénarios qui incorporent l’emballement de la crise sanitaire et la réaction consistant à confiner la population sont construits en introduisant le changement de perspective du PIB dans le module macroéconomique **sans changement des autres paramètres comme les prix ou les taux d’intérêt**. Ces paramètres resteront inchangés par rapport à la projection de référence dans tous les scénarios. Nous reprenons en cela l’hypothèse qu’ont prise le BFP et la BNB dans leur scénario.

1.2.3. Revenu imposable et IPP : une projection qui tient compte du cycle

Pour projeter le revenu imposable au niveau régional, on procède habituellement en utilisant l’élasticité de celui-ci aux variations du PIB régional et l’élasticité du PIB régional⁸ au PIB national.

On sait cependant que le revenu imposable est moins sensible aux variations du cycle économique que le PIB. L’élasticité du revenu imposable est elle-même cyclique. En effet, de nombreuses composantes du revenu sont relativement stables, comme les pensions, les allocations sociales, les revenus des fonctionnaires, etc. De plus, la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises augmente lorsque le PIB ralentit ou diminue et inversement. Ceci reflète la relative rigidité des taux de salaire et de l’emploi face aux variations conjoncturelles.

Lorsque le cycle est peu important, l’utilisation d’une élasticité fixe peut être acceptable en première approximation. En revanche, comme dans le cas qui nous occupe, lorsque le choc sur le PIB est important, il convient d’adopter une méthode qui tienne compte du caractère plus amorti des variations du revenu imposable⁹.

⁸ Le PIB régional à prendre en considération ici est idéalement une reconstruction ad hoc du PIB au lieu de domicile. Par faute de temps, on a utilisé le PIB régional officiel. Des tests ont montré que les résultats d’estimation du caractère cyclique de l’élasticité n’étaient que marginalement différents.

⁹ Sur la période 1998-2018, le revenu imposable a évolué périodiquement moins vite que le PIB en raison de la baisse de la part des rémunérations brutes des travailleurs dans le PIB. Cette baisse est caractéristique des sorties de crise (au regard de l’output potentiel). À l’inverse, en période de crise, cette part dans le PIB augmente, ce qui génère le phénomène inverse. C’est ainsi que les additionnels à l’IPP ont évolué moins vite que le PIB entre 2015 et 2017.

En conséquence, nous avons utilisé une équation économétrique de type VAR que nous avons estimée sur base des séries statistiques Revenu imposable – PIB observées de 2000 à 2018¹⁰.

L'estimation permet de mettre en évidence que (1) à court terme, l'élasticité du revenu imposable au PIB est inversement corrélée au taux de croissance du PIB et (2), à long terme, le revenu imposable varie dans la même proportion que le PIB. Cette relation tend à amoindrir fortement l'impact de la récession de 2020 sur le revenu imposable et à étaler cet effet sur plusieurs années. Comme la projection du PIB marque un rebond en 2021, l'effet inverse se produit. Au total, la croissance du revenu imposable est moindre que dans la projection de référence, mais de manière fortement atténuée durant les deux premières années.

Le tableau suivant indique les variations du PIB et du revenu imposable dans les trois projections : la projection de référence, la projection BNB-BFP et la projection FMI.

¹⁰ Les résultats de l'estimation sont présentés en annexe.

Tableau 3. Variations du PIB dans les trois scénarios (en millions EUR courants)

	Scénarios (taux de croissance)						Scénarios (indices 2019=100)					
	<i>Projection de référence</i>											
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bruxelles	1,30%	2,33%	2,41%	2,50%	2,47%	2,39%	101,30	103,66	106,16	108,81	111,50	114,16
Flandre	1,89%	2,92%	3,06%	3,09%	3,13%	3,03%	101,89	104,87	108,07	111,42	114,91	118,38
Wallonie	1,60%	2,65%	2,80%	2,91%	2,93%	2,81%	101,60	104,30	107,22	110,34	113,58	116,77
Royaume	1,71%	2,76%	2,88%	2,94%	2,97%	2,86%	101,71	104,52	107,53	110,69	113,98	117,24
<i>Projection BNB-BFP</i>												
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bruxelles	-4,26%	6,93%	2,41%	2,50%	2,47%	2,39%	95,74	102,37	104,84	107,46	110,12	112,75
Flandre	-7,95%	11,39%	3,06%	3,09%	3,13%	3,03%	92,05	102,53	105,67	108,94	112,35	115,75
Wallonie	-5,99%	9,06%	2,80%	2,91%	2,93%	2,81%	94,01	102,53	105,40	108,47	111,64	114,78
Royaume	-6,83%	10,02%	2,88%	2,94%	2,97%	2,86%	93,17	102,51	105,46	108,56	111,78	114,98
<i>Projection FMI</i>												
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bruxelles	-3,53%	4,37%	2,41%	2,50%	2,47%	2,39%	96,47	100,69	103,11	105,68	108,30	110,89
Flandre	-6,67%	6,66%	3,06%	3,09%	3,13%	3,03%	93,33	99,55	102,59	105,77	109,08	112,38
Wallonie	-5,00%	5,49%	2,80%	2,91%	2,93%	2,81%	95,00	100,21	103,02	106,02	109,13	112,20
Royaume	-5,71%	5,96%	2,88%	2,94%	2,97%	2,86%	94,29	99,91	102,79	105,81	108,95	112,07

Tableau 4. Variations des revenus imposables dans les trois scénarios (en millions EUR courants)

	Scénarios (taux de croissance)						Scénarios (indices 2019=100)					
	Projection de référence											
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bruxelles	1,87%	1,45%	1,90%	2,14%	2,26%	2,16%	101,87	103,35	105,31	107,56	110,00	112,37
Flandre	2,65%	2,54%	2,66%	2,75%	2,82%	2,84%	102,65	105,25	108,05	111,03	114,16	117,40
Wallonie	2,30%	2,29%	2,51%	2,69%	2,81%	2,86%	102,30	104,64	107,28	110,16	113,25	116,49
Royaume	2,48%	2,37%	2,55%	2,68%	2,77%	2,79%	102,48	104,91	107,58	110,47	113,53	116,69
	Projection BNB-BFP											
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bruxelles	1,05%	-1,88%	4,15%	3,02%	2,55%	2,34%	101,05	99,15	103,26	106,38	109,1	111,65
Flandre	-0,17%	1,69%	3,35%	3,14%	3,04%	2,96%	99,83	101,52	104,92	108,21	111,50	114,80
Wallonie	-0,17%	1,61%	3,21%	3,05%	2,99%	2,93%	99,83	101,44	104,69	107,89	111,11	114,37
Royaume	-0,06%	1,34%	3,38%	3,10%	2,98%	2,89%	99,94	101,28	104,70	107,95	111,17	114,38
	Projection FMI											
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bruxelles	1,17%	-1,67%	2,53%	2,60%	2,57%	2,47%	101,17	102,86	105,46	108,20	110,98	113,73
Flandre	0,21%	0,90%	2,27%	2,54%	2,70%	2,77%	100,21	101,11	103,41	106,03	108,90	111,91
Wallonie	0,16%	0,90%	2,26%	2,56%	2,74%	2,80%	100,16	101,06	103,35	105,99	108,90	111,94
Royaume	0,28%	0,67%	2,29%	2,55%	2,70%	2,75%	100,28	100,95	103,26	105,90	108,76	111,75

Notons que l'évolution de la clé IPP dépend du revenu imposable et varie donc en fonction des scénarios. En effet, nous estimons les recettes de l'IPP restant au Fédéral par Région à partir des dernières estimations du SPF Finances et de la croissance du revenu imposable, en tenant compte de la progressivité de l'IPP.

Notre estimation de la clé IPP dans les trois scénarios est reprise dans le tableau suivant.

Tableau 5. Clés IPP dans les trois scénarios, de 2020 à 2025

	Scénario de référence			Scénario « BNB-BFP »			Scénario « FMI »		
	Clé IPP RW	Clé IPP RBC	Clé IPP CF	Clé IPP RW	Clé IPP RBC	Clé IPP CF	Clé IPP RW	Clé IPP RBC	Clé IPP CF
2020	27,89%	8,31%	34,26%	27,89%	8,31%	34,26%	27,89%	8,31%	34,26%
2021	27,83%	8,34%	34,22%	27,83%	8,34%	34,22%	27,83%	8,34%	34,22%
2022	27,77%	8,27%	34,10%	27,78%	8,47%	34,27%	27,78%	8,44%	34,25%
2023	27,75%	8,17%	34,00%	27,87%	8,12%	34,08%	27,89%	8,19%	34,12%
2024	27,75%	8,10%	33,94%	27,83%	8,18%	34,10%	27,86%	8,21%	34,14%
2025	27,76%	8,03%	33,90%	27,83%	8,17%	34,07%	27,87%	8,21%	34,15%

Sources : BFP, SPF Finances et calculs CERPE

2. Scénarios budgétaires pour les entités fédérées francophones

Dans cette partie, nous avons tenté de mesurer l'impact qu'aurait la crise du Covid-19 sur les perspectives budgétaires des trois principales entités fédérées francophones : la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour cela, nous avons d'abord établi une **projection de référence** basée sur le **cadre macroéconomique d'avant crise** (scénario présenté dans le point 1.2.1).

Le point d'ancrage de nos perspectives est le « **budget 2020 CERPE** ». Ce « budget 2020 CERPE » correspond au **budget 2020 initial révisé afin de tenir compte de l'impact des variations des paramètres macroéconomiques** par rapport à ceux qui prévalaient lors de la confection du budget 2020 initial. Les corrections effectuées concernent :

- Du côté des **recettes**, les recettes découlant de la loi spéciale de financement et des accords intrafrancophones de la Saint Quentin et de la Sainte Émilie qui sont recalculés dans des modules spécifiques sur base des derniers paramètres¹¹.
- Du côté des **dépenses**, les montants qui seront automatiquement indexés sur base législative (ci-après le « différentiel de paramètres macroéconomiques »).

¹¹ Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les allocations octroyées aux universités et les fonds pour les bâtiments scolaires sont également recalculés sur base des derniers paramètres à partir de la législation applicable.

Ces perspectives ont été réalisées à **décision inchangée**, c'est à dire sans aucune nouvelle décision future à caractère budgétaire. En d'autres termes, il s'agit d'une simulation « plancher » ou en « affaires courantes », au sens où elle est basée sur l'hypothèse théorique selon laquelle, d'une part, il n'y a pas d'augmentation des dépenses primaires au-delà de l'inflation, hormis celles qui découlent de décisions déjà prises ou qui évoluent selon une dynamique propre imposée par la législation et, d'autre part, il n'y a pas de création de nouvelles recettes autres que les recettes propres actuelles. Il y a lieu de remarquer que cette hypothèse est très contraignante quant à l'évolution des dépenses et qu'elle ne correspond pas à l'observation du passé.

Une fois la projection de référence établie, nous avons modifié la cadre macroéconomique sur base des **deux scénarios macroéconomiques intégrant l'impact de la crise sanitaire** (présentés au point 1.2.2).

Enfin, nous avons intégré dans le « budget 2020 CERPE » les **mesures prises par les différents gouvernements en réponse à la pandémie**. Nous nous sommes basées sur les informations disponibles lors de la rédaction de ce cahier. Les mesures présentées sont donc **à considérer avec prudence** car celles-ci peuvent encore être modifiées, prolongées ou complétées.

Remarquons que ces mesures devraient être neutralisées dans le cadre de l'évaluation du respect des règles budgétaires européennes. En effet, afin de permettre aux Etats membres de l'UE de prendre les mesures adéquates pour lutter contre la pandémie de coronavirus et pour en limiter l'impact socio-économique, la Commission européenne a annoncé l'activation des clauses de flexibilité lors de l'évaluation de leurs finances publiques¹². Nous avons dès lors indiqué à titre informatif dans les différents tableaux un solde de financement SEC corrigé de l'impact de ces mesures pour l'année 2020.

Nous présentons ci-dessous les résultats obtenus pour les différentes entités. Pour chacune d'entre elles, nous reprenons successivement :

- (i) le tableau synthétique du budget dans la projection de référence, à savoir avant prise en compte du confinement ;
- (ii) le tableau des mesures prises par les gouvernements en réponse à la pandémie ;
- (iii) le tableau de l'impact budgétaire des scénarios macroéconomiques alternatifs BNB-BFP et FMI par rapport à la projection de référence (en particulier l'impact sur les recettes à travers la loi spéciale de financement¹³) ;
- (iv) le tableau synthétique des perspectives budgétaires de l'entité dans les trois scénarios : projection de référence, scénario BNB-BFP et scénario FMI.

¹² Il a successivement été annoncé l'application de la clause en cas d'événements économiques défavorables et celle dérogatoire générale. La première exclut l'impact budgétaire des mesures exceptionnelles prises visant à lutter contre le coronavirus et son impact économique défavorable, la deuxième permet la suspension temporaire des règles du Pacte de Stabilité et de Croissance, pour autant que la soutenabilité des finances publiques à moyen terme soit assurée.

¹³ Dans ce contexte, nous faisons l'hypothèse que les dotations LSF pour 2020 seront directement impactées par la baisse de croissance au budget 2020 ajusté et non au budget 2021 via des décomptes.

2.1. Scénarios budgétaires pour la Région wallonne

(i) *Présentation de la projection de référence*

Dans cette section, nous présentons la **projection de référence** de la Région wallonne, à l'horizon 2025. Le tableau se veut synthétique, il fera l'objet de détails quand cela s'avèrera nécessaire lors de la comparaison avec les scénarios alternatifs.

Dans ce tableau synthétique, nous reprenons les montants tels qu'ils figuraient au budget 2020 initial à titre informatif. En effet, cette année nous avons mis en évidence la **situation d'amorçage** de nos simulations dans une colonne spécifique « 2020 CERPE ». Notons également une particularité pour l'année 2020, étant donné que les charges du passé des hôpitaux sont considérées comme une moindre recette (dotation de la Sainte Emilie), nous mettons à zéro cette dépense reprise dans le budget de la Région wallonne et ce, afin d'éviter un double comptage.

Les **paramètres macroéconomiques** utilisés sont mentionnés dans la première partie de ce cahier.

Notons qu'il est prévu que le budget base zéro soit d'application à partir du budget 2021 pour la Région wallonne. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de réaliser un tel exercice. Dans notre projection, les budgets 2021 et suivants sont donc projetés selon la procédure budgétaire classique¹⁴.

Les grandes **hypothèses** qui illustrent ces projections sont reprises à l'annexe 4.2.

Comparaison du budget 2020 initial à la projection de référence (« 2020 CERPE »)

Par rapport au budget 2020 initial, le 2020 CERPE établit un point d'ancrage plus bas : les recettes sont de 12.574 millions EUR (contre 12.837 millions EUR au budget 2020 initial) et les dépenses de 14.359 millions EUR (contre 14.578 millions EUR en 2020 initial).

Cette différence s'explique par la révision à la baisse des paramètres macroéconomiques entre le budget économique de septembre 2019 ainsi que les prévisions de novembre 2019 (utilisés pour la confection du budget 2020 initial) et les perspectives de mars 2020 (utilisées pour notre révision du budget 2020 initial).

¹⁴ C'est-à-dire qu'un budget est établi sur base de celui de l'année précédente.

Tableau 6. Perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2020 à 2025 (en millions EUR) - scénario de référence

	2020 initial	2020 CERPE	2021	2022	2023	2024	2025	2020- 2025
1 Recettes totales hors produits d'emprunt	12.837	12.574	12.779	13.087	13.364	13.689	13.993	2,16%
Transferts du Pouvoir fédéral	2.705	2.698	2.745	2.799	2.850	2.903	2.895	1,42%
Moyens issus du niveau régional	5.935	5.880	5.967	6.146	6.308	6.503	6.711	2,68%
Transferts de la Communauté française	4.197	3.996	4.066	4.142	4.206	4.283	4.387	1,88%
2 Dépenses primaires totales	14.578	14.359	14.889	15.131	15.466	15.694	15.979	2,16%
Dépenses primaires ordinaires	3.539	3.539	3.582	3.635	3.694	3.756	3.828	1,58%
Dépenses primaires particulières	10.718	10.500	10.936	11.119	11.390	11.550	11.757	2,29%
<i>dont Plan wallon de transition (PWT)</i>	<i>350</i>	<i>350</i>	<i>606</i>	<i>606</i>	<i>656</i>	<i>656</i>	<i>656</i>	<i>13,39%</i>
Fonds budgétaires	320	320	372	376	382	388	394	4,27%
1-2=3 Solde primaire	-1.741	-1.785	-2.110	-2.044	-2.102	-2.004	-1.986	
4 Charges d'intérêt totales	299	299	286	273	264	267	278	
Charges d'intérêt de la dette directe	299	299	286	273	264	267	278	
Charges d'intérêt de la dette indirecte	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	
3-4=5 Solde net à financer	-2.040	-2.084	-2.396	-2.318	-2.366	-2.271	-2.263	
6 Sous-utilisation de crédits	281	281	291	295	302	306	312	
5+6=7 Solde net à financer prévisionnel	-1.759	-1.803	-2.106	-2.022	-2.064	-1.965	-1.952	
Dette propre de l'entité	13.951	13.995	16.100	18.123	20.186	22.151	24.103	
Dette directe	12.925	12.969	15.155	17.257	19.391	21.356	23.308	
Dette indirecte à charges de l'entité	1.026	1.026	946	866	795	795	795	
8 Opérations financières/Corrections SEC	633	633	621	623	624	625	637	
7+8=9 Solde SEC de l'administration centrale	-1.126	-1.170	-1.484	-1.400	-1.440	-1.340	-1.315	
10 Solde SEC du périmètre de consolidation	342	342	309	406	452	495	503	
9+10=11 Solde de financement SEC consolidé	-784	-828	-1.175	-994	-988	-845	-811	
Dette consolidée (Maastricht)	24.684	24.728	26.525	28.141	29.753	31.223	32.671	

Sources : budget 2020 initial de la Région wallonne et calculs CERPE

Nous constatons que les dépenses évoluent au même rythme que les recettes. Une des explications provient de l'hypothèse retenue pour le plan wallon de transition (PWT). En effet il est prévu d'investir 4,2 milliards EUR sur cinq années dont 1,38 milliard EUR de réorientation des plans existants (Plan Marshall et PWI) et 2,874 milliards EUR « hors trajectoire SEC ». Nous prenons la trajectoire annoncée par le GW et nous la prolongeons en 2025 en faisant l'hypothèse qu'un nouveau plan prendra la relève pour les investissements. Or, les dépenses considérées comme « hors trajectoire SEC » prévues dans le PWT évoluent considérablement entre la première et la dernière année de ce PWT, passant de 350 millions EUR en 2020 à 656 millions EUR en 2024.

Tout comme le solde primaire, le solde net à financer reste invariablement négatif tout au long de la projection. Partant d'un point d'amorçage du solde net à financer 2020 CERPE très bas (-2,08 milliards EUR environ), une dynamique négative va se mettre en place tout au long de la projection sur l'endettement et ce, malgré des sous-utilisations de crédits en hausse. Quant aux charges d'intérêt, grâce à des taux très bas, elles diminuent jusqu'en 2023 puis commencent à remonter à partir de 2024.

De ce fait, nous prévoyons une hausse de 72% de la dette propre à la Région wallonne entre 2020 et 2025.

Mentionnons que la Région wallonne entend faire appel à l'Europe pour « déperimétrer » les investissements dits stratégiques repris dans le Plan wallon de transition (PWT). Cela représente 350 millions EUR au budget 2020 initial. Cependant, comme mentionné dans le rapport de la Cour des comptes sur le budget 2020 initial de la Région wallonne : « *La Cour des comptes observe que dans l'état actuel de la réglementation européenne, la Belgique ne peut prétendre à l'application de la clause de flexibilité.* ». Dès lors, nous ne neutralisons pas les dépenses effectuées dans le cadre du PWT.

Nos projections mettent en évidence, qu'à décision inchangée, il n'y aurait **pas de retour à l'équilibre SEC entre 2020 et 2025**. En conséquence, l'endettement ne cesserait de croître sur la période de projection.

La détérioration du solde de financement SEC consolidé entre 2020 et 2021, s'explique par une diminution prévue du solde de financement SEC du périmètre de consolidation (-33 millions EUR)¹⁵ et, dans une plus large mesure, par la détérioration du solde net à financer prévisionnel de 303 millions EUR. En effet, alors que l'augmentation constatée des recettes est de 205 millions EUR, les dépenses primaires totales augmentent de 530 millions EUR entre 2020 et 2021. Cette hausse des dépenses s'explique, notamment, par le Plan wallon de transition qui augmenterait de 256 millions EUR entre le budget 2020 et 2021 (selon la trajectoire de la Région wallonne).

Par la suite, le solde de financement SEC consolidé va s'améliorer tout au long de la période de projection. Cette fois, a contrario, le solde de financement SEC des institutions intégrées dans le périmètre de consolidation ne cesse de s'améliorer entre 2021 et 2025 (+194 millions EUR) et, le solde net à financer

¹⁵ Rappelons que le solde de financement SEC du périmètre de consolidation suit les prévisions pluriannuelles annoncées par la Région wallonne dans son exposé général du budget 2020 initial, et que par la suite nous indexons le dernier montant de cette trajectoire.

prévisionnel s'améliore également (+154 millions EUR). Les recettes vont augmenter plus rapidement que les dépenses entre 2021 et 2025, sans pour autant les dépasser.

(ii) *Les mesures de lutte contre le Covid-19 et de soutien à l'économie : estimation de leur coût*

Les informations concernant les mesures prises par le gouvernement wallon en réponse à la pandémie, reprises dans le tableau qui suit, proviennent des communiqués de presse publiés par le gouvernement wallon (essentiellement ceux du 18/03 et du 22/04 ayant servi pour l'avis rendu par le Conseil supérieur des Finances). Pour certains montants, nous nous sommes d'ailleurs référés directement au document du CSF dans son avis pour la préparation du programme de stabilité 2020. Notons que, comme indiqué dans l'avis du CSF, les communautés et régions fournissent leur propre inventaire au SPF BOSA pour la réalisation du Programme de stabilité. Ces mesures sont donc à considérer avec prudence car elles peuvent encore être modifiées, prolongées ou complétées.

D'autres communiqués ont été publiés depuis, dans la mesure des informations disponibles, nous avons intégré ces changements dans le tableau ci-dessous. Nous avons identifié 50 millions EUR de dépenses supplémentaires depuis le communiqué du 22/04, le dernier communiqué de presse pris en compte est celui du 30/04.

Pour ce qui est de la source de financement, elle n'est pas clairement indiquée mis à part pour le premier volet de dépenses. Nous prenons donc l'hypothèse que les autres dépenses constituent des dépenses supplémentaires et ne proviendront donc pas de réorientations budgétaires.

Le montant total des dépenses identifiées s'élève à **1.004 millions EUR**, dont 350 millions EUR sont des **réorientations budgétaires** et 654 millions EUR des **nouvelles dépenses**. Le détail est repris dans le tableau qui suit.

Tableau 7. Mesures liées au Covid-19 et estimation des dépenses pour la Région wallonne en 2020

Fonds extraordinaire de solidarité (1 ^{er} volet) – Communiqué de presse du GW du 18/03		
<i>Mesures</i>	<i>Impact budgétaire (en millions EUR)</i>	<i>Source de financement</i>
Soutien aux indépendants et PME	233	Transfert du PWT
Indemnités forfaitaire compensatoire : 2.500 EUR ou 5.000 EUR selon les cas.	233	
Soutien aux secteurs de la santé, du social et de l'emploi	115	Transfert du PWT
Soutien au secteur des soins de santé : compensation des pertes via prime unique de 5.000 EUR.	17	
Augmentation des dépenses des soins de santé	75	
<i>Hôpitaux</i>	57	
<i>Maisons de repos</i>	12	
<i>Action sociale</i>	1	
<i>Secteur du handicap</i>	5	
Soutien au secteur des titres-services.	23	
Soutien destiné aux Pouvoirs locaux	2	Transfert du PWT
Allègement de la fiscalité locale pour les entreprises et indépendants touchés par le coronavirus.	2	
TOTAL du 1^{er} volet	350	

Réserve interdépartementale - Communiqué de presse du GW du 18/03		
<i>Mesures</i>	<i>Impact budgétaire (en millions EUR)</i>	<i>Source de financement</i>
Redéploiement de la Région	100	En supplément
TOTAL de la réserve	100	

Get up Wallonia ! (2 ^e volet) – Communiqué de presse du GW du 22/04		
<i>Mesures</i>	<i>Impact budgétaire (en millions EUR)</i>	<i>Source de financement</i>
Soutien aux indépendants et PME	285	En supplément
Indemnités forfaitaire compensatoire (5.000 EUR ou 2.500 EUR selon les cas) ou prêt « ricochet » à un taux très favorable	285	
Soutien au secteur de la santé	95	En supplément
Montant forfaitaire additionnel pour les institutions d'hébergement et d'accueil	17	
141 psychologues supplémentaires, pendant 1 an	9	
Soutien aux personnes en situation de handicap confinées chez elles : 185.500 EUR/mois	0,4	
Achat de masques buccaux, tabliers et autres matériels médicaux pour le secteur des soins de santé, ainsi qu'un approvisionnement stratégique de 5 millions de masques	69	
Soutien à l'emploi, l'action sociale et l'économie sociale	16	En supplément
Aide alimentaire urgente	1	

	Soutien financier pour les services d'aides aux familles et aux aînés pour faire face à la perte de recettes	6	
	Aide forfaitaire compensatoire de 5.000 EUR pour les 124 entreprises agréées par la RW	0,6	
	Soutien aux stagiaires des Plans Formation-Insertion (PFI)	4	
	Enveloppe de soutien aux CPAS	5	
	Maintien des subventions pour le secteur associatif		
Soutien au pouvoir d'achat		24	En supplément
	En matière de gaz et d'électricité : -aide financière pour les ménages recourant aux compteurs à budget (100 EUR pour l'électricité et 75 EUR pour le gaz)	9	
	En matière d'eau : interdiction de suspension ; renforcement des aides aux CPAS pour les personnes en situation de précarité ; intervention forfaitaire de 40 EUR pour les citoyens au chômage temporaire ; étalement des paiements, ...pour les indépendants, les PME et les entreprises.	11	
	En matière de logement : prorogation du bail possible ; assouplissement des règles pour les baux étudiants ; prêts à taux zéro via la société wallonne du crédit social	4	
Recherche et développement		25	En supplément
	Projets de recherche en lien avec le coronavirus.	25	
Soutien destiné aux Pouvoirs locaux		2	En supplément

	Supplément au 1er volet	2	
Autres		57	En supplément
	Supplément télétravail au SPW : 20 EUR/mois.	0,3	
	Augmentations des réserves mathématiques pour couvrir la sinistralité des garanties nouvellement dégagées.	57	
TOTAL du 2^e volet		504	
Ajouts suite aux GW du 27/04 et du 30/04			
	<i>Mesures</i>	<i>Impact budgétaire (en millions EUR)</i>	<i>Source de financement</i>
Masques		8	En supplément
	Masques pour l'ensemble des villes et communes wallonnes : 1 masque par habitant	7	
	Masques pour le SPW	1	
Autres		42	En supplément
	Mise en place du tracing manuel	40	
	Intervention dans les frais de la plate-forme logiciel interfédéral	2	
TOTAL des ajouts		50	

(iii) *L'impact (par rapport à la référence) des scénarios alternatifs sur les recettes et sur les dépenses de la Région wallonne*

Il est important de mentionner que les scénarios alternatifs reprennent uniquement une modification des paramètres mentionnés dans la partie 1 de ce cahier ainsi qu'une intégration des dépenses estimées en lien avec la crise sanitaire que nous traversons. Par conséquent, il n'y a pas eu d'autres modifications d'hypothèses de projection par rapport au scénario de référence tant pour les recettes et les dépenses que pour les charges d'intérêt, les sous-utilisations, la dette ou encore les corrections SEC et le solde SEC du périmètre de consolidation qui suivent toujours la même logique que celle des projections pluriannuelles prévues lors du budget 2020 initial de la Région wallonne.

Après application des scénarios macroéconomiques BNB-BFP et FMI dans notre projection, nous pouvons comparer les deux scénarios avec notre scénario de référence. Dès lors, lorsqu'il est mentionné « CERPE » dans un tableau, il s'agit du scénario de référence. L'intitulé « BNP-BFP » et « FMI » font, respectivement, référence à l'application du scénario macroéconomique BNP-BFP et FMI dans notre projection. Vu les changements de croissance en 2020 et 2021 dans chacun des scénarios, nous présentons davantage les impacts sur les recettes pour ces deux années. Le tableau synthétique des impacts à l'horizon 2025 est présenté au point (iv)¹⁶.

Impact sur les recettes

Concernant le budget 2020 CERPE, rappelons que les recettes revues sont celles en lien avec la LSF et les accords intra-francophones qui sont simulées dans un module de notre simulateur et ce, indépendamment du montant repris au budget de la Région wallonne. Notons que ces montants ne prennent pas en considération les décomptes pour année antérieure¹⁷. Envisageons successivement l'impact sur les transferts du pouvoir fédéral, les moyens du pouvoir régional et les transferts de la Communauté française.

Transferts du pouvoir fédéral

Nous constatons une baisse des recettes de transferts en provenance du fédéral de l'ordre de 121,8 millions EUR et 105,9 millions EUR par rapport à la projection de référence selon, respectivement, le scénario BNB-BFP et celui du FMI pour l'année 2020. Tandis qu'avec le rebond du PIB attendu en 2021 dans chacun des scénarios, les recettes sont en hausse de 13,7 millions EUR dans le scénario BNB-BFP et en baisse de 49,8 millions EUR dans le scénario FMI.

¹⁶ Un tableau (en millions EUR) pour chaque scénario alternatif se trouve en annexe.

¹⁷ Les montants sont ainsi actualisés selon les derniers paramètres les plus récents (perspectives de mars).

Tableau 8. Impact des scénarios alternatifs sur les transferts en provenance du pouvoir fédéral de la Région wallonne

	2020 (en millions EUR)				
	CERPE	BNB-BFP	FMI	Impact BNB-BFP	Impact FMI
Transferts du Pouvoir fédéral	2.688	2.566	2.582	-122	-106
Dotation transfert de compétences 6ème Réforme	2.742	2.618	2.634	-124	-108
dont Mécanisme de solidarité nationale	665	609	616	-56	-49
dont Dotation pour autres compétences	415	396	398	-19	-17
dont Dotation emploi	553	527	530	-26	-22
dont Dotation dépenses fiscales	496	472	475	-24	-21
dont Mécanisme de transition	621	621	621	0	0
dont cotisation responsabilisation pension	-6	-6	-6	0	0
Corrections pour années antérieures	-55	-52	-53	2	2

	2021 (en millions EUR)				
	CERPE	BNB-BFP	FMI	Impact BNB-BFP	Impact FMI
Transferts du Pouvoir fédéral	2.735	2.749	2.685	14	-50
Dotation transfert de compétences 6ème Réforme	2.791	2.805	2.740	14	-51
dont Mécanisme de solidarité nationale	687	674	657	-13	-30
dont Dotation pour autres compétences	423	431	418	8	-6
dont Dotation emploi	562	573	555	10	-8
dont Dotation dépenses fiscales	505	514	497	9	-7
dont Mécanisme de transition	621	621	621	0	0
dont cotisation responsabilisation pension	-7	-7	-7	0	0
Corrections pour années antérieures	-56	-56	-55	0	1

Les impacts sur les recettes de la LSF s'expliquent par la **liaison au PIB** des dotations suivantes :

- Le mécanisme de solidarité nationale est lié à 100% de la croissance réelle du PIB ;
- Les dotations emploi, dépenses fiscales et autres compétences sont, quant à elles, liées à 55% de la part de la croissance réelle du PIB qui ne dépasse pas 2,25% et à 100% de la partie de la croissance réelle supérieure à 2,25%.

Par conséquent, lorsque le PIB chute en 2020, l'impact négatif sur ces transferts est modéré grâce à cette liaison partielle au PIB pour les dotations emploi, dépenses fiscales et autres compétences. Par contre, le rebond du PIB en 2021 dépasse le taux de 2,25% et pour la partie qui dépasse¹⁸, l'impact est plus important. On arrive à ce constat que dans le cas du scénario BNB-BFP, l'impact à la baisse de 2020 est plus que compensé par l'impact à la hausse de 2021. Le mécanisme prévu dans la LSF exerce un effet de levier sur les transferts lors de récession importante suivie d'un rebond important (scénario en V).

¹⁸ 6,35% (8,6%-2,25%) dans le scénario BNB-BFP et 2,25% (4,6%-2,25%) dans le scénario FMI

Nous constatons ainsi que l'impact sur les dotations est positif en 2021 dans le scénario BNB-BFP du fait d'une évolution à la baisse puis à la hausse du PIB plus importante que dans le scénario FMI. A contrario, nous pouvons observer que l'impact du rebond sur le mécanisme de solidarité nationale qui lui est, lié à 100% de la croissance réelle du PIB, n'est pas suffisant que pour compenser la perte de 2020.

Précisons que la dotation navetteurs est directement imputée à la dotation dépenses fiscales d'après la loi. Cette imputation n'est pas impactée par un changement de croissance réelle du PIB.

Aucun impact n'est constaté pour le mécanisme de transition étant donné qu'il est prévu que le montant reste constant en terme nominal durant une période de 10 ans (jusqu'en 2024), puis il sera ramené progressivement et de manière linéaire à zéro au cours des 10 années suivantes.

De même, aucun impact pour la cotisation responsabilisation pension qui est fixée jusqu'en 2020. Par ailleurs, la LSF indique que la responsabilisation pension est calculée en appliquant un pourcentage à la masse salariale versée par l'Entité durant l'année précédente. Ce pourcentage équivaut à 3/10 du taux de cotisation sociale dû par tout employeur pour ses travailleurs salariés (actuellement 8,86 %) en 2021 et 1/10 de plus chaque année jusqu'à atteindre 100% de ce taux en 2028.

Pour ce qui est des corrections pour années antérieures (art.54 de la LSF), liées au mécanisme de transition, au mécanisme de solidarité nationale, à la dotation dépenses fiscales et à la dotation emploi pour les années 2015 à 2017, il est prévu que le montant annuel de la correction ne peut excéder 2% du total des versements mensuels effectués par le fédéral vers les entités chaque année. Par simplification, nous supposons que la règle des 2% s'appliquera annuellement, et non mensuellement. Ainsi, l'imputation maximale pour les corrections est calculée en additionnant les dotations emploi, dotations dépenses fiscales, dotations pour autres compétences, le mécanisme de solidarité nationale et le mécanisme de transition de l'année budgétaire t, que nous multiplions ensuite par 2%. Etant donné la diminution de ces dotations, la correction des 2% est également moins élevée (exception faite en 2021 dans le scénario BNB-BFP pour lequel les recettes sont en hausse).

Moyens issus du niveau régional

Au niveau régional, seules les recettes d'additionnels à l'IPP sont impactées à partir de 2021.

Tableau 9. Impact des scénarios alternatifs sur les additionnels IPP de la Région wallonne

	2020 (en millions EUR)				
	CERPE	BNB-BfP	FMI	Impact BNB-BfP	Impact FMI
<i>Moyens issus du niveau régional</i>	3.310	3.310	3.310	0	0
Additionnels à l'IPP*	3.310	3.310	3.310	0	0

*y compris le coefficient de perception de 98,90%

	2021 (en millions EUR)				
	CERPE	BNB-BFP	FMI	Impact BNB-BFP	Impact FMI
<i>Moyens issus du niveau régional</i>	3.397	3.285	3.300	-112	-97
Additionnels à l'IPP*	3.397	3.285	3.300	-112	-97

*y compris le coefficient de perception de 98,90%

Pour la **projection** des additionnels, nous appliquons les modalités prévues par la Loi spéciale de janvier 2014. Le mode de calcul repose sur le facteur d'autonomie, celui-ci étant fixé de manière définitive, nous le maintenons constant sur toute la période de projection. Ensuite, nous pouvons calculer l'impôt Etat réduit : nous partons des derniers montants relevés par le SPF Finances¹⁹, puis nous le multiplions par (1- Facteur d'autonomie de l'année t) et nous le projetons à partir de la croissance du revenu imposable des ménages en tenant compte de la progressivité de l'IPP comme expliqué dans la première partie de ce cahier. Enfin, nous appliquons le taux d'imposition de base pour avoir un premier montant des additionnels à l'IPP auquel il faut encore appliquer un coefficient de perception.

Nous n'observons aucun impact en 2020 sur les additionnels. Ceci s'explique par le fait que les revenus pris en compte sont décalés d'un an. Le montant des additionnels IPP 2020 reprend donc les revenus 2019, tandis que 2021 tient compte des revenus 2020.

Concernant les dépenses fiscales, nous repartons du montant du budget 2020 initial tenant déjà compte du coefficient de perception et nous l'indexons selon l'inflation. Les scénarios alternatifs n'ont donc pas d'impact sur celles-ci.

Pour ce qui est des impôts régionaux, à défaut d'informations sur les impacts du confinement, nous ne les modélisons pas, nous repartons du montant figurant au budget et les projetons sur base de l'IPC et de la croissance réelle du PIB. Par conséquent, étant donné que les montants de 2020 ne sont pas revus dans notre 2020 CERPE, nous neutralisons la hausse de croissance du PIB pour l'année 2021 afin de ne pas impacter les impôts régionaux par ce changement de paramètre.

Transferts de la Communauté française

Les recettes impactées pour les changements de paramètres sont la dotation Sainte Emilie et le Fonds budgétaire en matière de loterie.

¹⁹ L'estimation ajustée du montant de l'impôt État 2020 du SPF finances proposé en février 2020 pour la Région wallonne (13.412 millions EUR).

Tableau 10. Impact des scénarios alternatifs sur les transferts en provenance de la Communauté française de la Région wallonne

	2020 (en millions EUR)				
	CERPE	BNB-BFP	FMI	Impact BNB-BFP	Impact FMI
Transferts en provenance de la CF	3.631	3.501	3.518	-130	-113
Dotation Sainte Emilie	3.627	3.497	3.514	-130	-113
-Promotion santé (FIPI, FEI, ...)	7	6	6	0	0
-Prestations familiales	2.308	2.260	2.266	-48	-42
-Soins aux personnes âgées	1.213	1.147	1.155	-66	-58
-Autres soins de santé	224	212	214	-12	-11
-Hôpitaux	13	4	5	-9	-8
-Corrections mécanisme de transition + assainissement budgétaire	-138	-132	-132	6	6
Fonds budgétaire en matière de Loterie	4	4	4	> -1	> -1

	2021 (en millions EUR)				
	CERPE	BNB-BFP	FMI	Impact BNB-BFP	Impact FMI
Transferts en provenance de la CF	3.698	3.701	3.640	3	-58
Dotation Sainte Emilie	3.694	3.697	3.636	3	-58
-Promotion santé (FIPI, FEI,...)	7	7	6	0	0
-Prestations familiales	2.338	2.330	2.314	-8	-25
-Soins aux personnes âgées	1.241	1.252	1.214	10	-27
-Autres soins de santé	229	231	224	2	-5
-Hôpitaux	19	21	16	2	-4
-Corrections mécanisme de transition + assainissement budgétaire	-141	-143	-139	-3	2
Fonds budgétaire en matière de Loterie	4	4	4	> -1	> -1

Rappelons qu'une série de compétences ont été transférées par la Loi spéciale du 6 janvier 2014 du Fédéral vers les Communautés. Côté francophone, on a choisi, comme lors des Accords de la Saint Quentin, de transférer les nouveaux moyens entre la Cocof et la Région wallonne. L'accord a été conclu le 19 septembre 2013 sous l'appellation « Accords de la Sainte Emilie ».

Dans notre modèle, nous considérons les charges du passé des hôpitaux en moindre recette, nous avons supposé que ces charges du passé (calculs techniques Inami d'octobre 2019 : 160,4 millions EUR en 2020) seront indexées à partir de 2021 de manière à ce que la part de la Région wallonne dans la compensation totale de la Communauté française reste constante.

Tout comme les moyens du fédéral, ces recettes sont liées au PIB :

- Les prestations familiales sont liées à 25% de la croissance du PIB/habitant ;
- Les soins aux personnes âgées, les autres soins de santé et les hôpitaux sont liées à 65% de la part de la croissance réelle du PIB qui ne dépasse pas 2,25% et à 100% de la partie de la croissance réelle supérieure à 2,25%.
- Les corrections sont, quant à elles, liées à 55% de la part de la croissance réelle du PIB qui ne dépasse pas 2,25% et à 100% de la partie de la croissance réelle supérieure à 2,25%.

Le fait que les recettes soient partiellement liées à l'IPP va limiter l'impact de la chute du PIB en 2020 et limiter la hausse de 2021. Le même effet de levier que la LSF en cas de forte récession en V s'exerce ici.

Quant au Fonds budgétaire en matière de loterie, pour projeter les recettes communautaires issues du bénéfice de la Loterie, nous partons du dernier montant prévu par l'Arrêté royal du 23 mai 2019 (répartition provisoire, M.B. 04/07/2019), soit 185 millions EUR pour l'année 2019, que nous maintenons constant sur toute la période de projection. Nous le multiplions ensuite par 27,44% pour obtenir le bénéfice distribuable aux entités fédérées et, le répartissons à la Région wallonne en appliquant les règles déterminées par la Loi Spéciale du 13 juillet 2001 : 0,8428% du montant calculé est attribué à la Communauté germanophone et le solde est partagé entre la Communauté française et la Communauté flamande en fonction de leur part respective dans le montant total que leur verse l'Etat fédéral au titre de parties attribuées du produit de la TVA et de l'IPP. L'article 62bis de la LSF du 16/01/89 (modifié par la Loi Spéciale du 13/07/2001) a débouché sur une convention prévoyant la rétrocession de 19,856 % de l'enveloppe francophone à la Région wallonne²⁰. C'est sur base de ce taux, appliqué à l'enveloppe de la Communauté française, que nous calculons la dotation de la Région wallonne.

Impact sur les dépenses

Les **dépenses** ne sont, en général, pas impactées par les changements de paramètres des scénarios alternatifs, bien qu'une légère modification ait eu lieu indirectement pour le Fonds budgétaire en matière de loterie qui suit la projection de sa recette affectée.

Les dépenses sont par contre impactées par les mesures Covid-19 identifiées dans le point précédent. Pour rappel, le montant total des dépenses Covid-19 identifiées s'élève à 1.004 millions EUR, dont 350 millions EUR sont des réorientations budgétaires et 654 millions EUR des nouvelles dépenses.

Le tableau des dépenses reste identique à celui du scénario de référence, à l'exception de :

- La dépense du *plan wallon de transition*, pour laquelle les crédits sont transférés vers la dépense spécifique liée au premier volet du Covid-19 ;
- La création d'une ligne supplémentaire comprenant les nouvelles dépenses liées au Covid-19.

(iv) Tableau synthétique des trois scénarios

Compte tenu du contexte incertain et de la prudence à avoir quant aux montants des mesures Covid-19 envisagées, nous présentons ci-dessous les tableaux des impacts par rapport au scénario de référence.

Les impacts sur les recettes sont fortement différents d'un scénario à l'autre. Les impacts sur les transferts du pouvoir fédéral, dans le scénario BNB-BFP, sont négatifs uniquement en 2020. Tandis que dans le scénario FMI, ils restent négatifs en 2021 malgré le rebond du PIB. Cette constatation est la même

²⁰ Toujours selon cette convention, une part de 5,66 % de l'enveloppe francophone est rétrocédée à la Cocof.

pour les transferts de la Communauté française. Tout cela s'explique par une liaison partielle ou totale de ces dépenses au PIB. Une liaison partielle limitera une hausse ou une baisse du PIB. Quant aux recettes régionales, les additionnels IPP sont impactés à partir de 2021 étant donné l'année de décalage des revenus pris en compte.

Pour ce qui est des impacts sur les dépenses, ils sont identiques étant donné que dans les deux scénarios, les mêmes mesures Covid-19 ont été ajoutées. De ce fait, les sous-utilisations sont également identiques d'un scénario à l'autre, car rappelons le, elles sont constantes en pourcent des dépenses primaires totales. Le montant total des dépenses identifiées Covid-19 s'élève à **1.004 millions EUR**, dont 350 millions EUR sont des **réorientations budgétaires** et 654 millions EUR des **nouvelles dépenses**.

Pour rappel, nous indiquons à titre informatif dans les différents tableaux un solde de financement SEC corrigé de l'impact de ces mesures pour l'année 2020. Sans certitudes, nous prenons l'hypothèse que l'ensemble des mesures liées au Covid-19 qui ont pu être identifiées rentreront dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance.

Etant donné la baisse des recettes par rapport au scénario de référence tout au long de la projection, il est manifeste que les soldes se détériorent davantage et que la dette ne cesse d'augmenter.

Tableau 11. Synthèse des résultats et écarts au scénario de référence pour la Région wallonne (en millions EUR)

	2020	2021	2022	2025	Ecart par rapport à la référence			
					2020	2021	2022	2025
Recettes totales (hors produits d'emprunts) (référence)	12.574	12.779	13.087	13.993	.	.	.	.
Scénario BNB-BFP	12.322	12.684	12.957	13.903	-252	-95	-130	-91
Scénario FMI	12.355	12.574	12.812	13.659	-219	-205	-274	-334
Dépenses primaires totales (référence)	14.359	14.889	15.131	15.979	.	.	.	.
Scénario BNB-BFP	15.013	14.889	15.131	15.979	654	> -1	> -1	> -1
Scénario FMI	15.013	14.889	15.131	15.979	654	> -1	< 1	< 1
Charges d'intérêt totales (référence)	299	286	273	278	.	.	.	.
Scénario BNB-BFP	299	286	273	280	0	0	0	2
Scénario FMI	299	286	273	283	0	0	0	5
Sous-utilisation de crédits (référence)	281	291	295	312	.	.	.	.
Scénario BNB-BFP	281	278	282	298	0	-13	-13	-14
Scénario FMI	281	278	282	298	0	-13	-13	-14
Solde net à financer prévisionnel (référence)	-1.803	-2.106	-2.022	-1.952	.	.	.	.
Scénario BNB-BFP	-2.709	-2.213	-2.166	-2.059	-906	-108	-143	-107
Scénario FMI	-2.676	-2.324	-2.310	-2.305	-874	-218	-288	-353
Dettes propres de l'entité (référence)	13.995	16.100	18.123	24.103	.	.	.	.
Scénario BNB-BFP	14.901	17.115	19.280	25.613	906	1.014	1.157	1.511
Scénario FMI	14.868	17.192	19.502	26.492	874	1.091	1.379	2.389
Solde de financement SEC consolidé (référence)	-828	-1.175	-994	-811	.	.	.	.
Scénario BNB-BFP	-1.735	-1.283	-1.137	-919	-906	-108	-143	-107
Scénario FMI	-1.702	-1.393	-1.281	-1.165	-874	-218	-288	-353
Solde de financement SEC corrigé	-828							
Scénario BNB-BFP	-731							
Scénario FMI	-698							
Dettes consolidées (Maastricht) (référence)	24.728	26.525	28.141	32.671	.	.	.	.
Scénario BNB-BFP	25.634	27.539	29.298	34.181	906	1.014	1.157	1.511
Scénario FMI	25.601	27.616	29.520	35.060	874	1.091	1.379	2.389

2.2. Scénarios budgétaires pour la Fédération Wallonie-Bruxelles

(i) *Présentation de la projection de référence*

Cette section est consacrée à la présentation de la projection de référence pour la Fédération Wallonie-Bruxelles réalisée à partir du « 2020 CERPE » et des paramètres macroéconomiques et démographiques du Bureau fédéral du Plan de mars 2020 (cfr. supra).

Hypothèses prises

Un tableau présentant les hypothèses prises dans le cadre de la réalisation des perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles est disponible en annexe 2.

Nous avons notamment intégré la trajectoire du cabinet du budget (actualisée à la lumière des dernières informations disponibles) concernant le coût net du Pacte d'Excellence ainsi que le décret de la formation initiale des enseignants (FIE). Cette première prend l'hypothèse qu'une majorité des mesures entre en rythme de croisière en 2020 et que l'ensemble l'est en 2025. À partir de 2026 (hors projection), le coût net devrait diminuer grâce aux effets retour. En ce qui concerne la projection de la FIE, l'impact réel est conditionné au nombre d'enseignants en place qui vont reprendre des études, au nombre de nouveaux étudiants formés qui vont continuer vers le master de spécialisation (la cinquième année), ainsi que par la fixation du barème 301bis. Ces données demeurant, à ce stade, des inconnues, nous avons retenu les hypothèses suivantes :

- Le barème 301bis se situe à égale distance entre les actuels barèmes 301 et 501 ;
- Le nombre de nouveaux enseignants est le nombre d'enseignants nécessaires afin d'éviter une pénurie en supposant des taux d'encadrement constants par niveau ;
- Les étudiants formés selon la nouvelle organisation qui optent pour la 5^e année la réaliseront l'année suivant l'obtention du master de 4^e année ;
- La reprise d'études pour les ETP en place s'étalera sur 5 ans à partir de l'entrée en vigueur de la mesure ;
- 22,5% et 16% des personnes qui en ont la possibilité feront respectivement la 4^e et la 5^e année. Ces pourcentages sont valables pour les nouveaux étudiants et les enseignants en place à l'ancienneté 0. Pour ceux ayant une ancienneté supérieure, l'aptitude diminuera en fonction des gains financiers espérés durant le reste de la carrière.

En outre, la recette one shot concernant la vente par le fédéral de fréquences numériques prévue dans le budget 2019 initial (estimée à 142 millions EUR) n'a finalement pas été perçue, faute d'accord pris entre le gouvernement fédéral et les communautés sur la répartition de la recette. Elle n'a pas été réintégrée dans le budget 2020 initial ni dans nos perspectives budgétaires puisqu'à ce jour, aucun accord n'a été dégagé et ne pourra l'être tant qu'un gouvernement fédéral de plein exercice n'est pas mis sur pied.

Enfin, la déclaration de politique 2019-2024 n'est pas intégrée dans nos projections, en dehors de ce qui a déjà été budgété dans le budget 2020 initial, à savoir un refinancement de 5 millions EUR de l'enseignement supérieur. En effet, la déclaration n'inclut pas d'estimation budgétaire des orientations prises. Celle-ci sera, néanmoins, intégrée dans le budget 2020 ajusté, dont la sortie a été reportée en raison de la crise du coronavirus.

Contextualisation des perspectives de la Fédération Wallonie-Bruxelles

A l'exception des postes maintenus constants, les paramètres macroéconomiques et démographiques interviennent dans l'indexation des postes de recettes et de dépenses. D'une part, nous indexons par défaut à l'indice des prix à la consommation les postes sans évolution identifiée ou identifiable (les « dépenses primaires ordinaires »). D'autre part, certains postes doivent, en raison de source(s) législative(s), être indexés au cadre macroéconomique ou démographique.

Du point de vue des recettes, c'est le cas pour ce qui concerne les transferts de l'Etat fédéral dans le cadre de la Loi Spéciale de Financement (LSF) et leur retransfert partiel en tant que moindres recettes²¹ vers la Région wallonne et la Cocof dans le cadre des accords intrafrancophones de la Sainte Emilie. Précisons que les transferts de l'Etat fédéral (après le retransfert partiel tel qu'on vient de le décrire) constituent 97,96% des recettes de la Communauté française, ce qui donne une place prépondérante des paramètres macroéconomiques et démographiques dans l'évolution des capacités de financement des dépenses de la Communauté française.

Du point de vue des dépenses, le cadre macroéconomique et démographique intervient législativement pour l'indexation des dépenses de personnel (53,78% du budget des dépenses 2020 initial) et de toute une série de dotations (dont celles transférées aux autres entités francophones dans le cadre des accords de la Saint Quentin, à la RTBF, à l'ONE), allocations (dont aux Universités et Hautes Ecoles), subventions et aides (dont à la culture, à l'enseignement et au sport).

Conformément aux paramètres macroéconomiques et démographiques et aux hypothèses explicitées ci-avant, nous présentons la trajectoire de référence suivante.

²¹ Si nous suivons la présentation du budget de la Communauté française.

Tableau 12. Perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2020 à 2025 (en millions EUR) - Scénario de référence

	2020 Initial	2020 CERPE	2021	2022	2023	2024	2025	2020-2025
1 Recettes totales hors produits d'emprunt	10.566	10.469	10.662	10.870	11.084	11.312	11.565	2,01%
Recettes transférées du fédéral	10.350	10.254	10.443	10.649	10.858	11.083	11.330	2,02%
Recettes transférées d'autres entités	13	13	13	13	13	14	14	1,58%
Recettes propres	135	135	137	139	142	145	148	1,79%
Recettes affectées	67	67	68	69	70	72	73	1,58%
2 Dépenses primaires totales	11.334	11.295	11.506	11.770	12.038	12.336	12.635	2,27%
Dépenses primaires ordinaires	1.469	1.469	1.487	1.509	1.533	1.559	1.589	1,58%
Dépenses primaires particulières	9.774	9.735	9.929	10.169	10.412	10.683	10.951	2,38%
Fonds budgétaires	91	91	90	91	93	94	95	0,96%
1-2=3 Solde primaire	-768	-826	-845	-899	-954	-1.023	-1.070	
4 Charges d'intérêt totales	206	206	185	167	152	146	147	
Charges d'intérêt de la dette directe	206	206	185	167	152	146	147	
Charges d'intérêt de la dette indirecte	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	
3-4=5 Solde net à financer	-974	-1.032	-1.030	-1.066	-1.106	-1.169	-1.217	
6 Sous-utilisation de crédits	135	135	137	140	144	147	151	
5+6=7 Solde net à financer prévisionnel	-839	-897	-892	-926	-962	-1.022	-1.066	
Dette propre de l'entité	7.844	7.853	8.696	9.571	10.481	11.450	12.462	
Dette indirecte	7.834	7.843	8.687	9.563	10.474	11.443	12.456	
Dette indirecte à charge de l'entité	10	10	9	9	8	7	6	
8 Opérations financières et corrections SEC	58	58	50	46	42	37	37	
7+8=9 Solde SEC de l'administration centrale	-781	-839	-842	-880	-920	-985	-1.029	
10 Solde SEC du périmètre de consolidation	73	73	18	6	17	23	24	
9+10=11 Solde de financement SEC consolidé	-708	-766	-825	-874	-903	-962	-1.005	
Dette consolidée (Maastricht)	9.244	9.301	10.176	11.096	12.041	13.040	14.083	

Sources : budget 2020 initial de la Communauté française et calculs CERPE

Comparaison du budget 2020 initial à la projection de référence (« 2020 CERPE »)

Par rapport au budget 2020 initial, le 2020 CERPE établit un point d'ancrage plus bas : les recettes sont de 10.469 millions EUR (contre 10.566 millions EUR au budget 2020 initial) et les dépenses de 11.295 millions EUR (contre 11.334 millions EUR en 2020 initial).

Cette différence s'explique par la révision à la baisse des paramètres macroéconomiques entre le budget économique de septembre 2019 (utilisé pour la confection du budget 2020 initial) et les perspectives de mars 2020 (utilisées pour notre révision du budget 2020 initial).

Résultats de la projection de référence

Sur la période de projection, **les dépenses primaires totales évoluent en moyenne plus rapidement que les recettes** (taux de croissance annuel moyen de +2,27% contre +2,01%).

En ce qui concerne les recettes, rappelons que plus de 95% de celles-ci proviennent des transferts de l'Etat fédéral (après redistribution partielle). La croissance est ainsi surtout contrainte par les paramètres macroéconomiques et démographiques. Or, sur la période de projection, ceux-ci sont peu favorables pour la Communauté française en ce qui concerne les clés de répartition (baisse globale de la part attribuée à la Communauté française) et le coefficient d'adaptation démographique²² (stagnation globale du CAD), ce qui limite la croissance des recettes de la Communauté française.

En sus, la contribution de responsabilisation pension monte en puissance sur la période de projection²³. Cette moindre recette appliquée sur la part attribuée IPP augmente, en effet, en moyenne annuellement de 28,10%. Nous l'estimons à -299 millions EUR en 2025, tandis que pour 2020, elle est fixée à -87 millions EUR.

En ce qui concerne les dépenses, la forte progression est liée à la trajectoire du Pacte d'Excellence dont le coût en valeur réelle culmine en 2025 (+7,48% sur la période de projection, elle aboutirait à 357 millions EUR courants), ainsi qu'à l'estimation de l'impact du décret de la FIE. En 2025, le surcoût relatif à l'application du décret est estimé à 81 millions EUR, répartis conformément au tableau suivant.

²² Le CAD est utilisé dans le calcul de la partie attribuée TVA. Conformément à l'art. 38 de la LSF, un montant de base est, en effet, indexé à l'indice des prix à la consommation et à 91% de la croissance réelle du PIB puis multiplié par la croissance du CAD. Conformément à l'art. 39 de la LSF, il est ensuite réparti entre la Communauté flamande et la Communauté française sur base de la clé élèves.

²³ L'art. 65 quinquies de la LSF prévoit, à partir de 2021, que chaque Entité apporte une contribution calculée en appliquant un pourcentage à la masse salariale des agents statutaires versée par l'Entité durant l'année précédente. Ce pourcentage équivaut à 30% du taux de cotisation sociale dû par tout employeur pour ses travailleurs salariés (actuellement 8,86%) en 2021 et 10% de plus chaque année jusqu'à atteindre 100% de ce taux en 2028. A partir de 2028, la contribution par Entité est déterminée en appliquant le taux de cotisation sociale dû par tout employeur pour ses travailleurs soumis au régime des pensions des travailleurs salariés (actuellement 8,86%) à la masse salariale des agents statutaires versée par l'Entité durant l'année précédente.

Tableau 13. Estimation de l'impact budgétaire de la réforme de la formation initiale des enseignants (en millions EUR)

	2021	2022	2023	2024	2025
Augmentation de la masse salariale (y compris contribution pension)			7	16	33
dont nouveaux enseignants					8
dont enseignants en place ²⁴			7	16	25
Réorganisation du cursus	7	12	15	43	48
dont nouveaux enseignants	7	12	15	33	35
dont enseignants en place				10	12
Impact total	7	12	22	59	81

Sources : décret du 07/02/2019 et calculs CERPE

Notons que parmi les 81 millions EUR de surcoût en 2025, 33 sont relatifs à l'augmentation de la masse salariale (y compris responsabilisation pension). L'impact budgétaire des premiers enseignants diplômés en 5 ans n'apparaissant qu'en 2026, ce montant est entièrement lié à l'hypothèse prise sur le barème 301bis. Ainsi, en l'absence de revalorisation salariale, l'impact de la réforme à l'horizon 2025 se limiterait à l'impact de la réorganisation du cursus²⁵, à savoir **48 millions EUR**.

Sur la période de projection, nous annulons également la dépense de **5 millions EUR** relative à la recapitalisation du fonds St'Art. En effet, une recapitalisation de 20 millions EUR répartie sur quatre ans avait été décidée en 2017. Cette dépense étant neutralisée dans le solde de financement SEC, son annulation diminue également les corrections SEC en projection de 5 millions EUR²⁶.

Enfin, rappelons que cette trajectoire n'intègre pas les nécessaires dépenses qui émergeraient des engagements pris dans la déclaration de politique 2019-2024. Hors montant de **5 millions EUR** pour le refinancement de l'enseignement supérieur prévu au budget 2020 initial, l'impact de la déclaration est donc nul sur la période de projection.

En projection, **le solde de financement SEC de l'administration centrale**, négatif dès le point d'ancrage (-839 millions EUR), **demeure négatif et se détériore chaque année à partir de 2021**. Cette détérioration est due à l'accentuation du déficit primaire et, sur la fin de la projection, à la hausse des charges d'intérêt liée à l'augmentation des taux d'intérêt. Sur le début de la période de projection, les bas taux d'intérêt

²⁴ Le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants (M.B. 05/03/2019) prévoit que les études requises afin d'enseigner en maternel, primaire et secondaire inférieur passeront de trois à quatre ans, avec possibilité de réaliser une cinquième année de spécialisation. Par ailleurs, les enseignants déjà en place (formés en 3 ans) auront également la possibilité de compléter leur formation. Ceux qui feront la quatrième année passeront au barème 301bis (encore à fixer), comme les nouveaux formés. Ceux qui feront également la cinquième année passeront au barème 501. Les premiers diplômés en 5 ans ne se verront qu'en 2026, de sorte que l'impact constaté ne s'applique que pour les formés en 4 ans.

²⁵ L'impact de la réorganisation du cursus pourrait en lui-même être diminué puisqu'il intègre les enseignants en place qui reprennent des études. Or, les espérances de gains ne sont pas neutres sur le comportement des agents.

²⁶ Jusque 2024, la projection des corrections SEC résiduelles provient des projections pluriannuelles de la CF, leur diminution est donc liée aux hypothèses prises par l'Entité. À partir de 2025, nous indexons les montants de 2024 à l'indice des prix à la consommation.

(nuls en 2020 et en 2021) permettent une baisse des charges d'intérêt, ce qui permet une légère amélioration du solde entre 2020 et 2021. Notons que ce solde négatif est non compensé par une sous-utilisation de crédits de dépenses en hausse.

Une dynamique d'endettement est générée sur la période de projection. Pour la dette à charge de l'entité, elle passerait de 7.853 millions EUR en 2020 à 12.462 millions EUR. Le rapport dette/recettes passerait ainsi de 75,02% à 107,76%.

Malgré un solde SEC du périmètre de consolidation positif, le solde SEC de l'entité consolidée demeure négatif sur la période de projection. A décision inchangée, **il n'y aurait ainsi pas de retour à l'équilibre SEC entre 2020 et 2025** et la dette consolidée enregistrerait également une hausse sur toute la période de projection.

(ii) *Les mesures de lutte contre le Covid-19 et de soutien à l'économie : estimation de leur coût*

En réponse à la crise du coronavirus et aux mesures sanitaires qui ont été prises par le Conseil national de sécurité (confinement de la population, fermeture des milieux d'accueil de la petite enfance et des écoles, annulation des activités culturelles, sociales et sportives), le gouvernement de la Communauté française a pris une série d'Arrêtés lui permettant de soutenir les secteurs pour lesquels elle a la compétence. **Une provision de 80 millions EUR est actuellement arrêtée et actée dans un fonds d'urgence et de soutien** spécialement créé pour couvrir les dépenses liées au coronavirus.

Cette provision était initialement de 50 millions EUR, mais elle a été augmentée lors de l'annonce du prolongement du confinement et de l'annulation des événements de masse jusqu'au 30 août. Une partie des crédits de ce fonds ont déjà été affectés aux secteurs relevant des compétences de la Communauté française. Ceux-ci sont repris dans le tableau suivant.

En parallèle de ce fonds, un **fonds déconsolidé** devrait être créé afin de fournir des prêts aux secteurs en difficulté à la suite de la crise du coronavirus. De même, des **mesures ont été prises à charge du périmètre** : la création d'un fond de prêt d'urgence et un moratoire sur les prêts en cours pour le secteur de la culture par le fonds St'Art et la compensation (estimée à **2 millions EUR**) d'opérateurs wallons et bruxellois subventionnés par Wallonie-Bruxelles International (WBI). Enfin, il est prévu que le périmètre contribue sur base de leurs réserves aux fonds d'urgence créé par la Communauté française à hauteur de **15 millions EUR** (par l'ONE, l'ETNIC et le Fonds écoreuil, à hauteur de 5 millions chacun).

Le détail de toutes ces mesures est repris dans le tableau suivant. Les sources sont les arrêtés des 7 et 23 avril 2020 du gouvernement de la Communauté française, les communiqués du gouvernement ainsi que les comptes-rendus des sessions de Commissions qui se sont tenues la dernière semaine d'avril.

Tableau 14. Mesures liées au Covid-19 et estimation des dépenses pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et son périmètre en 2020

	<i>Impact budgétaire (en millions EUR)</i>	<i>Source de financement (en millions EUR)</i>
Création d'un fonds d'urgence et de soutien (1^{er} et 2^e volet)	80	15 du périmètre Emprunt Trésorerie
<u>Montants déjà affectés :</u>		
Milieus d'accueil de la petite enfance (aides forfaitaires et indemnités, voir infra)	14,462 (entre le 16 mars et le 3 mai)	<u>En ce qui concerne la prise en charge du périmètre (sur réserves) : 5 ONE, 5 ETNIC, 5 Fonds écureuil</u>
Culture (hors maintien des subsides)	8,6 (enveloppe max.)	
Hôpitaux universitaires	8	
Plan d'aide aux médias et aux journalistes	4,9	
Clubs sportifs et fédérations sportives	4	
Subsides sociaux aux étudiants	2,3	
Dépenses complémentaires (aide à la jeunesse, masques chirurgicaux, acquisition d'ordinateurs, accueil temporaire d'enfants de 0 à 18 ans en situation de danger)	1	
Centres de rencontre et d'hébergement	0,7	
Indemnisation des milieux d'accueil de la petite enfance	15 *	ONE - Gouvernement
Octroi d'une indemnité par l'ONE des milieux d'accueil (subventionnés et non subventionnés) : compensation des pertes liées à l'absence des enfants dont l'accueil était prévu	15 *	ONE compensé par le Gouvernement sur base des moyens réellement liquidés
* Estimation énoncée par Madame Linard en Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes du 28 avril 2020.		
Assouplissement et avances de subventions	/	Gouvernement
Maintien sur demande des subventions pour les bénéficiaires <i>ne répondant plus aux conditions d'octroi</i> et dont la liquidation est nécessaire pour faire face aux dépenses qui n'ont pas pu être évitées ou diminuées		Maintien des crédits budgétaires
Possibilité, sur demande, d'obtenir une avance sur les tranches de subvention de 2020		

Prêt de trésorerie d'urgence et moratoire sur les prêts	/	Périmètre (St'Art)
Moratoire sur les prêts en cours (intérêt et capital) sur demande		
Prêt pour les entreprises culturelles et créatives de 20.000 à 100.000 EUR avec un taux fixe de 2%		
Création d'un fonds déconsolidé	3	Financement participatif
Octroi de prêts aux secteurs de la culture (en complément du fonds St'Art), du sport et à tous les secteurs ayant des problèmes de trésorerie		Max. 3% secteur public 7-17% capital privé 20-30% crowdlending 50-70% dette bancaire
Octroi de prêts pour des financement d'investissements d'infrastructures, notamment scolaires		
Indemnisation des opérateurs wallons et bruxellois financés par la Wallonie-Bruxelles International (WBI)	2	Périmètre (WBI)
Prise en charge de l'impact budgétaire du report ou de l'annulation d'actions dont l'agence assure le financement		Réallocations de crédits : moyens dégagés résultant de la non-tenue d'actions
Adaptation des arrêtés de subventions		

(iii) *L'impact (par rapport à la référence) des scénarios alternatifs sur les recettes et sur les dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Outre les mesures à caractère budgétaire prises par l'entité en vue de soutenir les secteurs (dont elle a la compétence) touchés par la crise, les finances de la Communauté française vont être impactées par la modification de l'environnement macroéconomique.

Comme déjà mentionné, les mesures sanitaires, et la diminution de l'activité économique qui en résulte, engendreraient selon les scénarios de la BNB-BFP et du FMI une contraction du PIB de 8% et de 6,9% respectivement en 2020. S'ensuivrait un effet rebond en 2021 avec une croissance du PIB de 8,6% et 4,6% respectivement.

Cette section est consacrée à l'impact, par rapport au scénario de référence, de l'intégration des mesures budgétaires et du cadre macroéconomique alternatif sur les finances de l'entité fédérée. Etant donné que les mécanismes sous-jacents sont les mêmes pour le scénario de la BNB-BFP et du FMI, nous les comparerons conjointement.

Impact sur les recettes

Comme le montre le tableau suivant, par rapport au scénario de référence et en prenant l'hypothèse que les transferts du fédéral seront ajustés en 2020, l'impact sur les recettes de la Communauté française serait de -691 millions EUR (scénario BNB-BFP) et de -599 millions EUR (scénario FMI) pour l'année 2020. Pour 2021, il serait respectivement de -71 millions EUR et de -343 millions EUR.

Tableau 15. Impact des scénarios alternatifs sur les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (en millions EUR)

	2020			2021		
	CERPE	Impact BNB-BFP	Impact FMI	CERPE	Impact BNB-BFP	Impact FMI
Recettes totales hors produits d'emprunt	10.469	-691	-599	10.662	-71	-343
Recettes transférées du fédéral	10.254	-706	-614	10.443	-71	-343
Recettes transférées d'autres entités	13	0	0	13	0	0
Recettes propres	135	0	0	137	0	0
Recettes affectées (hors Loterie nationale)	67	15	15	68	0	0

L'essentiel de l'impact provient des recettes transférées du fédéral, en application de la Loi Spéciale de Financement et des accords intrafrancophones de la Sainte Emilie puisque les variations pour les autres postes de recettes, à l'exception des recettes affectées en 2020, sont nulles.

Les **15 millions EUR de recettes affectées supplémentaires** par rapport au scénario de référence proviennent de la participation du périmètre de l'entité au fonds d'urgence et de soutien Covid-19. A l'inverse, cette recette est répercutée en tant que dépense supplémentaire dans le solde du périmètre.

Les autres variations sont quant à elles liées à la modification du cadre macroéconomique. Pour rappel, nous avons vu au point 1 que l'effet rebond, dans les deux scénarios alternatifs, laissaient des traces structurelles : en 2021, nous retrouvons 99,9% du niveau de PIB de 2019 pour le scénario de la BNB-BFP et 97,4% pour celui du FMI. A l'inverse, le scénario de référence faisait l'hypothèse d'un niveau à 101,8% du PIB de 2019 en 2021.

Ainsi, comme le montrent les deux tableaux suivants, **l'impact global de la crise du coronavirus sur les recettes transférées du fédéral** (après retransfert aux autres entités francophones) **est négatif en 2020 et en 2021.**

Tableau 16. Impact des scénarios alternatifs sur les recettes en provenance du pouvoir fédéral (après Sainte Emilie) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (en millions EUR)

	2020				
	CERPE	BNB-BFP	FMI	Impact BNB-BFP	Impact FMI
Transferts de l'Etat fédéral	10.254	9.548	9.640	-706	-614
Partie attribuée TVA	7.302	6.744	6.817	-558	-485
Partie attribuée IPP	2.761	2.621	2.639	-140	-121
<i>dont partie attribuée IPP proprement dite</i>	2.897	2.763	2.780	-134	-117
<i>dont -(mécanisme de transition)</i>	-155	-155	-155	0	0
<i>dont -(contribution responsabilisation pension)</i>	-87	-87	-87	0	0
<i>dont -(part transférée à la RW et la Cocof)</i>	106	100	101	-6	-5
Etudiants étrangers	81	81	81	0	0
Loterie Nationale	20	20	20	> -1	> -1
Jardin botanique de Meise	2	2	2	> -1	> -1
Dotation maisons de justice	40	37	37	-3	-3
Part de la dotation soins de santé	25	24	24	-1	-1
<i>dont dotation totale reçue du Fédéral</i>	250	237	239	-14	-12
<i>dont -(part transférée à la RW et la Cocof)</i>	-225	-213	-214	12	11
Part de la dotation allocations familiales	Entièrement retransférée à la RW				
Part de la dotation soins aux personnes âgées	Entièrement retransférée à la RW				
Part de la dotation infrastructures hospitalières	8	6	6	-2	-2
<i>dont dotation totale reçue du Fédéral</i>	22	10	11	-12	-10
<i>dont -(part transférée à la RW et la Cocof)</i>	-13	-4	-5	9	8
Dotation PAI	14	13	13	-1	-1

	2021				
	CERPE	BNB-BFP	FMI	Impact BNB-BFP	Impact FMI
Transferts de l'Etat fédéral	10.443	10.372	10.100	-71	-343
Partie attribuée TVA	7.463	7.337	7.166	-127	-298
Partie attribuée IPP	2.784	2.840	2.743	56	-42
<i>dont partie attribuée IPP proprement dite</i>	2.951	3.005	2.911	53	-40
<i>dont -(mécanisme de transition)</i>	-155	-155	-155	0	0
<i>dont -(contribution responsabilisation pension)</i>	-120	-120	-120	0	0
<i>dont -(part transférée à la RW et la Cocof)</i>	108	111	107	3	-2
Etudiants étrangers	82	82	82	0	0
Loterie Nationale	20	20	20	> -1	> -1
Jardin botanique de Meise	2	2	2	> -1	> -1
Dotation maisons de justice	41	40	39	-1	-2
Part de la dotation soins de santé	26	26	25	< 1	-1
<i>dont dotation totale reçue du Fédéral</i>	256	258	250	2	-5
<i>dont -(part transférée à la RW et la Cocof)</i>	-230	-232	-225	-2	5
Part de la dotation allocations familiales	Entièrement retransférée à la RW				
Part de la dotation soins aux personnes âgées	Entièrement retransférée à la RW				
Part de la dotation infrastructures hospitalières	10	10	9	< 1	-1
<i>dont dotation totale reçue du Fédéral</i>	29	31	25	2	-4
<i>dont -(part transférée à la RW et la Cocof)</i>	-19	-21	-16	-2	4
Dotation PAI	15	15	14	> -1	-1

L'impact apparaissant sur les recettes s'explique par la liaison au PIB des dotations suivantes :

- Les dotations maisons de justice et pôles d'attraction interuniversitaires et le financement du jardin botanique de Meise qui sont liés à l'indice des prix à la consommation et à **100% de la croissance réelle du PIB** ;
- La partie attribuée TVA qui est indexée à l'IPC, **91% de la croissance réelle** et à la croissance du CAD ;
- La partie attribuée IPP (et son partiel retransfert) qui est liée à l'IPC et à **55% de la part de la croissance réelle du PIB qui ne dépasse pas 2,25%** et à **100% de la partie de la croissance réelle supérieure à 2,25%** ;
- Les dotations soins de santé et infrastructures hospitalières (et leur partiel retransfert) qui sont liées à l'IPC et à **65% de la part de la croissance réelle du PIB qui ne dépasse pas 2,25%** et à **100% de la partie de la croissance réelle supérieure à 2,25%** ;

Précisons que la part du bénéfice distribué de la Loterie nationale est répartie entre la Communauté française et la Communauté flamande selon leur part respective dans les parties attribuées TVA et IPP totales des deux Communautés. L'impact qui apparaît est donc indirectement lié au PIB, via son impact sur les dotations TVA et IPP.

Bien que les dotations allocations familiales et soins aux personnes âgées soient liées au PIB, elles n'entraînent pas d'impact sur les finances de la Communauté française car les dotations sont entièrement retransférées à la Région wallonne.

Enfin, comme déjà mentionné pour dans la section de la Région wallonne, aucun impact n'est constaté pour le mécanisme de transition étant donné qu'il est prévu que le montant reste constant en terme nominal jusqu'en 2024, puis qu'il soit ramené progressivement et de manière linéaire à zéro au cours des 10 années suivantes.

Pour le scénario de 2021 de la BNB-BFP, nous constatons néanmoins que l'impact sur certaines dotations (IPP, soins de santé et infrastructures hospitalières) est positif. Ceci s'observe en raison de l'indexation de la dotation à 100% de partie de la croissance réelle qui dépasse 2,25% (alors qu'aucun mécanisme équivalent n'est prévu pour une récession) et d'un rebond suffisamment important. La plus importante dotation de la Communauté française (la partie attribuée TVA) n'étant pas concernée par un tel mécanisme, on aboutit toutefois à un impact global négatif.

Dans les scénarios alternatifs projetés, aucun impact supplémentaire sur le PIB ne devrait apparaître au-delà de 2021. Ainsi, si nous prolongions les tableaux d'impact, nous constaterions une prolongation de cet impact négatif par rapport au scénario de référence.

Impact sur les dépenses

Les dépenses de la Communauté française sont relativement peu impactées par la modification du PIB. En effet, seules les interventions diverses de la Loterie nationale diminuent, en corolaire à la diminution de la recette affectée correspondante (moins d'1 million EUR).

La plus grande variation par rapport au scénario de référence est ainsi celle qui résulte des mesures prises par l'administration centrale en réponse à la crise du coronavirus. Nous constatons ainsi une hausse des dépenses à hauteur du montant de la provision (80 millions EUR) pour l'année 2020.

Pour l'année 2020, l'impact global serait une augmentation des dépenses d'un peu moins de 80 millions EUR pour les deux scénarios alternatifs. Pour l'année 2021, les dépenses diminueraient d'un peu moins d'1 million EUR. Notons toutefois qu'au-delà de 2021, le mécanisme sous-jacent à la répartition de la part du bénéfice de la Loterie nationale engendre une hausse des recettes par rapport au scénario de référence. Ainsi, si l'exercice était prolongé, nous assisterions à une légère hausse des dépenses de la Communauté française²⁷. Rappelons néanmoins que la dépense évoluant de concert avec la recette affectée correspondantes, l'impact sur le solde demeure ainsi neutre.

²⁷ D'autant qu'avec la remontée des charges d'intérêt, l'impact négatif structurel sur la Fédération entraînera une hausse des charges d'intérêt.

(iv) *Tableau synthétique des trois scénarios*

Comme repris dans le tableau ci-après, l'intégration des moindres recettes et des dépenses supplémentaires vues dans la section précédente dans le scénario de référence a pour conséquence de détériorer les soldes de la Communauté française et d'amplifier la dynamique d'endettement.

Précisons que nous y intégrons une correction du solde de financement SEC en faisant l'hypothèse que les dépenses identifiées pourront être neutralisées dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance.

Pour 2020, année sur laquelle la plus grande partie de l'impact est centré, le solde de financement consolidé²⁸ passe de -766 millions EUR à -1.552 millions EUR pour le scénario de la BNB-BFP et à -1.460 millions EUR pour le scénario du FMI. Notons qu'en neutralisant les montants de dépenses identifiés en tant que lutte contre le coronavirus et soutien de l'activité économique²⁹, l'écart par rapport au scénario de référence descend à -704 millions EUR (contre -786 millions EUR sans neutralisation) et à -612 millions EUR (contre -694 millions EUR sans neutralisation). Sur la période de projection, l'ampleur du rebond dessine l'ampleur de l'impact structurel : en 2025, l'écart par rapport au scénario de référence est de -64 millions EUR pour le scénario BNB-BFP (rebond du PIB de 8,6% en 2021) contre -361 millions EUR pour le scénario FMI (reprise économique de 4,6% en 2021).

Dans nos scénarios, les taux d'intérêt sont nuls en 2020, ce qui implique que la détérioration des soldes de la Communauté française n'engendre pas de hausse des charges d'intérêt sur le court terme. Néanmoins, en raison de la détérioration structurelle des finances de la Communauté française et suite à la remontée des taux d'intérêt dans nos scénarios, nous aboutissons en 2025 à une hausse de ces dépenses par rapport au scénario de référence (+2 millions EUR pour le scénario BNB-BFP, +7 millions EUR pour le scénario FMI).

Il apparaît ainsi que le solde net à financer prévisionnel se dégrade, il fait donc augmenter la dette. En 2020, la dette propre à l'entité passe, pour le scénario de référence, de 7.853 millions EUR à 8.624 millions EUR (scénario BNB-BFP) et à 8.532 millions EUR (scénario FMI). Ceci se traduit par un rapport dette/recettes qui passe de 75,02% à 88,20% et à 86,44% respectivement. En fin de projection, celui-ci passerait de 107,76 % (12.462 millions EUR) à 117,86% (13.557 millions EUR) et à 132,81% (14.888 millions EUR) respectivement.

En raison d'une dégradation des soldes de l'entité et du périmètre, il n'y aurait pas de retour à l'équilibre SEC entre 2020 et 2025. La dette consolidée³⁰ enregistrerait une hausse plus importante que celle vue dans le scénario de référence.

²⁸ Notons entre le scénario de référence et les scénarios alternatifs une détérioration du solde de financement SEC du périmètre en 2020 de 15 millions EUR en raison de la participation du périmètre au fonds « Covid ».

²⁹ Pour rappel, 80 millions EUR de provision du gouvernement et 2 millions EUR pour l'aide aux opérateurs wallons et bruxellois financés par WBI.

³⁰ Les 15 millions EUR de participation du périmètre au fonds « Covid » se faisant, en principe, sur fonds propres, le montant est neutralisé dans la variation de la dette consolidée.

Tableau 17. Synthèse des résultats et écarts au scénario de référence pour la Fédération Wallonie-Bruxelles (en millions EUR)

	2020	2021	2022	2025	Ecart par rapport à la référence			
					2020	2021	2022	2025
Recettes totales hors produits d'emprunt (référence)	10.469	10.662	10.870	11.565				
Scénario BNB-BFP	9.778	10.590	10.812	11.503	-691	-71	-58	-62
Scénario FMI	9.870	10.318	10.531	11.210	-599	-343	-339	-355
Dépenses primaires totales (référence)	11.295	11.506	11.770	12.635				
Scénario BNB-BFP	11.375	11.506	11.770	12.635	80	> -1	> -1	> -1
Scénario FMI	11.375	11.506	11.770	12.635	80	> -1	< 1	< 1
Charges d'intérêt totales (référence)	206	185	167	147				
Scénario BNB-BFP	206	185	167	149	0	0	0	2
Scénario FMI	206	185	167	154	0	0	0	7
Sous-utilisation de crédits	135	137	140	151	0	0	0	0
Solde net à financer prévisionnel (référence)	-897	-892	-926	-1.066				
Scénario BNB-BFP	-1.668	-964	-983	-1.131	-771	-71	-58	-64
Scénario FMI	-1.711	-1.373	-1.405	-1.579	-813	-481	-479	-512
Dettes propres de l'entité (référence)	7.853	8.696	9.571	12.462				
Scénario BNB-BFP	8.624	9.538	10.471	13.557	771	842	900	1.095
Scénario FMI	8.532	9.719	10.932	14.888	679	1.022	1.361	2.426
Solde de financement SEC consolidé (référence)	-766	-825	-874	-1.005				
Scénario BNB-BFP	-1.552	-896	-932	-1.070	-786	-71	-58	-64
Scénario FMI	-1.460	-1.168	-1.213	-1.367	-694	-343	-339	-361
Solde de financement SEC corrigé (référence)	-766							
Scénario BNB-BFP	-1.470							
Scénario FMI	-1.378							
Dettes consolidées (Maastricht) (référence)	9.301	10.176	11.096	14.083				
Scénario BNB-BFP	10.072	11.018	11.996	15.178	771	842	900	1.095
Scénario FMI	9.931	11.100	12.308	16.200	630	924	1.212	2.118

2.3. Scénarios budgétaires pour la Région de Bruxelles-Capitale

(i) *Présentation de la projection de référence*

La projection des finances de la Région de Bruxelles-Capitale est également calquée sur le budget 2020 initial révisé (ci-après « 2020 CERPE ») tel que décrit supra. Cela implique que la dette est impactée par les soldes du 2020 CERPE, et non par ceux mentionnés dans le budget 2020 initial.

Un tableau des hypothèses de projection prises est repris en annexe, tandis que les paramètres macroéconomiques et démographiques utilisées pour la projection ont été explicités précédemment.

Comparaison du budget 2020 initial à la projection de référence (« 2020 CERPE »)

Par rapport au 2020 initial, la projection de référence 2020 CERPE établit un point d’ancrage plus bas : les recettes sont de 4.712 millions EUR (contre 4.723 millions EUR au budget 2020 initial) et les dépenses, après prise en compte du différentiel de paramètres macroéconomiques, sont de 5.697 millions EUR (contre 5.704 millions EUR en 2020 initial).

Cette révision à la baisse de la situation d’amorçage est liée à une révision à la baisse des paramètres macroéconomiques entre le budget économique de septembre 2019 (utilisé pour la confection du budget 2020 initial) et celui de février 2020 (utilisé pour notre révision du budget 2020 initial).

Tableau 18. Perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale (en millions EUR courants)

	2020 initial	2020 CERPE	2021	2022	2023	2024	2025	2020- 2025
1 Recettes totales hors produits d'emprunt	4.723	4.712	4.738	4.845	4.965	5.094	5.228	2,10%
Recettes transférées du fédéral	1.459	1.443	1.465	1.503	1.547	1.596	1.645	2,66%
Recettes transférées d'autres entités	386	386	391	396	402	409	417	1,52%
<i>Recettes de l'Agglomération</i>	372	372	376	382	388	395	402	1,58%
<i>Recettes UE pour actions co-financées</i>	15	15	15	15	15	15	15	0,00%
Recettes propres	2.447	2.452	2.510	2.572	2.639	2.710	2.786	2,59%
Recettes affectées	362	362	363	365	367	369	371	0,46%
Autres recettes	68	68	9	9	9	9	10	-
2 Dépenses primaires totales	5.704	5.697	5.702	5.790	5.884	5.984	6.096	1,36%
Dépenses primaires ordinaires	2.899	2.899	2.934	2.978	3.025	3.077	3.135	1,58%
Dépenses primaires particulières	2.805	2.798	2.768	2.812	2.858	2.907	2.961	1,14%
1-2=3 Solde primaire	-981	-984	-964	-945	-919	-890	-868	
4 Charges d'intérêt totales	170	170	167	164	162	165	169	
Charges d'intérêt de la dette directe	140	140	137	134	132	134	138	
Charges d'intérêt de la dette indirecte	29	29	30	30	30	31	31	
3-4=5 Solde net à financer	-1.151	-1.154	-1.131	-1.109	-1.081	-1.055	-1.037	
6 Sous-utilisation de crédits	240	240	240	244	248	252	257	
5+6=7 Solde net à financer prévisionnel	-911	-914	-891	-865	-833	-803	-780	
Dette propre de l'entité	5.506	5.509	6.400	7.265	8.098	8.901	9.681	
Dette indirecte	4.644	4.648	5.542	6.410	7.246	8.050	8.830	
Dette indirecte à charge de l'entité	861	861	858	855	852	852	851	
8 Opérations financières et corrections SEC	334	333	333	334	334	327	310	
7+8=9 Solde SEC de l'administration centrale	-577	-581	-558	-531	-499	-475	-470	
10 Solde SEC du périmètre de consolidation	35	35	35	38	42	45	49	
9+10=11 Solde de financement SEC consolidé	-542	-546	-522	-492	-457	-430	-420	
Dette consolidée (Maastricht)	7.313	7.316	8.172	8.998	9.790	10.547	11.277	

Sources : budget 2020 initial de la Région de Bruxelles-Capitale et calculs CERPE

Résultats sur la période de projection

Sur la période de projection, les dépenses (après prise en compte des différences de paramètres macroéconomiques par rapport au budget initial) évoluent en moyenne plus lentement que les recettes (taux de croissance annuel moyen de +1,36% contre +2,10%).

Cette différence s'explique entre autres par une hypothèse que nous prenons concernant l'évolution de deux dépenses primaires particulières.

Premièrement, au budget 2020 initial, des nouveaux crédits provisionnels s'élevant à 40 millions EUR sont inscrits dans un nouveau programme « Be Connected », en vue de l'acquisition de matériel pour l'aménagement du nouveau centre administratif régional à la Silver Tower et du déménagement de l'administration vers celui-ci³¹. Dans son rapport 2020, la Cour des comptes relève que le tableau budgétaire de la Région ne contient aucune justification de ces dépenses et les fiches budgétaires ne contiennent aucune proposition de l'administration quant à la répartition des besoins pour les divers frais et investissements en matériel³². Vu la nature exceptionnelle qui semble caractériser cette dépense, nous prenons l'hypothèse de la ramener à 0 sur l'ensemble de la période de projection.

Deuxièmement, en mai 2017, la RBC a signé une convention de reprise du foncier de la RTBF et de la VRT. Le montant total s'élève à 136 millions EUR réparti en huit tranches de 2018 à 2025. La première tranche, présente au budget 2018 ajusté, s'élève à 10,64 millions EUR. La deuxième tranche, ajustée au budget 2019 initial, s'élève à 27,4 millions EUR. Une troisième tranche de 27,6 millions EUR est inscrite au budget 2020 initial, toujours en vue de la réalisation du projet Mediapark. Nous ne disposons cependant pas d'information concernant le montant des tranches restantes, et nous répartissons donc le montant restant de manière équivalente sur chaque année jusqu'en 2025, soit 14,1 millions EUR chaque année.

En ce qui concerne les recettes, on remarquera la chute importante des « Autres » recettes sur la période de projection. Ce poste de recette est composé, à très grande majorité, des produits de la vente de terrains et de bâtiments existants à des entités exclues du périmètre de consolidation (59,4 millions EUR au budget 2020 initial), que nous ramenons à 0 sur la période de projection.

Nous rappelons qu'une liste des grandes hypothèses de projection est consultable dans le tableau en Annexe de cette partie.

Tout comme le solde primaire, le solde net à financer reste invariablement négatif tout au long de la projection. En effet, partant d'un point d'amorçage du solde net à financer 2020 CERPE très bas (-1,15 milliard EUR environ), une dynamique négative va se mettre en place tout au long de la projection sur l'endettement, et ce bien que les charges d'intérêt, grâce à des taux très bas, diminuent jusqu'en 2023 puis commencent à remonter à partir de 2024. De ce fait, nous prévoyons une hausse de 76% de la dette propre à la Région de Bruxelles-Capitale entre 2020 et 2025.

³¹ Voir Exposé Général 2020 initial de la Région de Bruxelles-Capitale, p.209

³² Voir Rapport Cour des Comptes sur le budget 2020 initial de la Région de Bruxelles-Capitale, p.58

Nos projections mettent en évidence que, malgré un solde SEC du périmètre de consolidation positif, le solde SEC de l'entité consolidée demeure négatif sur la période de projection. Il n'y aura donc pas de retour à l'équilibre SEC entre 2020 et 2025, et la dette consolidée enregistrerait également une hausse sur toute la période de projection.

(ii) Les mesures de lutte contre le Covid-19 et de soutien à l'économie : estimation de leur coût

Les informations du tableau suivant sont des estimations provenant directement des communiqués de presse publiés par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (essentiellement ceux du 19/03, du 16/04 et du 28/04), ainsi que sur l'avis rendu par le Conseil supérieur des Finances sur ces communiqués. Pour certains montants, nous nous sommes d'ailleurs référés directement au document du CSF dans son avis pour la préparation du programme de stabilité 2020. Notons que, comme indiqué dans l'avis du CSF, les communautés et régions fournissent leur propre inventaire au SPF BOSA pour la réalisation du Programme de stabilité. Ces mesures sont donc à considérer avec prudence car elles peuvent encore être modifiées, prolongées ou complétées.

D'autres communiqués ont été publiés depuis l'avis du CSF. Dans la mesure des informations disponibles, nous avons intégré ces changements dans le tableau ci-dessous. Nous avons identifié 22,5 millions EUR de dépenses supplémentaires depuis le communiqué du 16/04, le dernier communiqué de presse pris en compte étant celui du 28/04.

Le montant total des dépenses identifiées s'élève à 322,5 millions EUR.

Notons que les sources de financement de ces mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire causée par le Covid-19 n'ont pas encore été précisées.

Tableau 19. Mesures liées au Covid-19 et estimation des dépenses pour la Région de Bruxelles-Capitale en 2020

Mesures liées au Covid-19 en RBC : Communiqué de presse du GRBC du 19/03

<i>Mesures</i>	<i>Impact budgétaire estimé (en millions EUR)</i>
Soutien aux indépendants et PME	
Prime unique : 2.000 EUR ou 4.000 EUR selon les cas.	88
Renforcement de l'accompagnement des entreprises en difficulté par <i>hub.brussels</i> en collaboration avec le Centre pour entreprises en difficulté.	0,2
Soutien destiné à la Trésorerie des entreprises touchées	
Octroi de garanties publiques (via le Fonds bruxellois de garantie) sur des prêts bancaires	20
Soutien au secteur du non-marchand	
Fonds spécial Aide à domicile ; Maisons de repos et de soins ; Action sociale ; Handicap	29
Maintien des subventions pour le secteur associatif, culturel, sportif.	
Soutien à divers secteurs	
Soutien au secteur HORECA : Mission déléguée chez <i>Finance&Invest.brussels</i> .	
Hébergement touristique : Suspension de la City-tax pour le premier semestre	12
Soutien aux entreprises de titres-services : 4.000€ aux entreprises de titres-services ayant leur siège social en RBC ; Indemnité supplémentaire de 2,5€ par heure de chômage temporaire aux aides-ménagères. ; Intervention régionale augmentée de 2€ par titre-service	
TOTAL du 1^{er} volet	15

Mesures liées au Covid-19 : Communiqué de presse du GRBC du 16/04		
	Mesures	Impact budgétaire estimé (en millions EUR)
Soutien aux indépendants et PME		
	Prime compensatoire de 2.000€ pour entrepreneurs et microentreprises.	102
	Aide de 3.000 aux exploitants de taxi et de location de voitures avec chauffeurs.	4,5
	Extension de la prime unique à certains secteurs.	10,9
Soutien au pouvoir d'achat		
	Mobilité : Prolongement du délai de paiement de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation.	10,5
	Logement : • Prime exceptionnelle pour aider au paiement des loyers et soutenir les locataires les plus démunis. • Assouplissement des délais de préavis pour les locataires privés • Période d'interdiction des coupures de gaz et électricité prolongée.	18
TOTAL du 1^{er} ET 2^e volets		300

Mesures liées au Covid-19 : Communiqué de presse du GRBC du 28/04		
	Mesures	Impact budgétaire estimé (en millions EUR)
Accompagnement du déconfinement		
	Mise en œuvre du <i>contact tracing</i>	10
	Création de structures de mise en quarantaine	2,5
	Commande centralisée de masques en tissu pour les citoyens bruxellois	
Autres		
	Investissement supplémentaire dans les matériels de protection pour les secteurs de première ligne, hors hôpitaux	8
	Soutien au secteur de l'aide alimentaire	0,48
	Lutte contre l'isolement, soutien aux personnes en situation d'urgence sociale	
	• <i>Ligne d'appel pour senior en MR-MRS ou isolés</i> • <i>Prolongation de la mise à disposition du numéro d'urgence sociale</i> • <i>Création d'une équipe mobile renforçant les dispositifs relatifs aux assuétudes</i>	0,133 0,415
TOTAL du 3^{ème} volet		22,5

(iii) L'impact (par rapport à la référence) des scénarios alternatifs sur les recettes et sur les dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale

Il est important de mentionner que les scénarios alternatifs BNB-BFP et FMI reprennent uniquement une modification des paramètres mentionnés dans la partie 1 de ce cahier ainsi qu'une intégration des dépenses estimées en lien avec la crise sanitaire. Par conséquent, il n'y a pas eu d'autres modifications d'hypothèses de projection par rapport au scénario de référence tant pour les recettes et les dépenses que pour les charges d'intérêt, les sous-utilisations, la dette ou encore les corrections SEC et le solde SEC du périmètre de consolidation qui suivent toujours la logique des projections pluriannuelles prévues lors du budget 2020 initial de la RBC.

Impact sur les recettes

Concernant le budget 2020 CERPE de la Région de Bruxelles-Capitale, les recettes revues sont celles en lien avec la LSF. Ces dernières sont, rappelons-le, simulées dans un module de notre simulateur et ce, indépendamment du montant repris au budget 2020 initial de la RBC. Notons que ces montants ne prennent pas en considération les décomptes pour année antérieure³³.

Transferts du pouvoir fédéral

Nous constatons une baisse des recettes en provenance du fédéral de l'ordre de 60 millions EUR et 52 millions EUR selon, respectivement, le scénario BNB-BFP et celui de la FMI pour l'année 2020. Tandis qu'avec le rebond attendu en 2021 dans chacun des scénarios, les recettes sont, par rapport à leur niveau dans le scénario de référence, en hausse de 2 millions EUR dans le scénario BNB-BFP et en baisse de 24 millions EUR dans le scénario FMI, le rebond du scénario FMI étant moins important que celui du scénario BNB-BFP.

³³ Ils sont actualisés selon les derniers paramètres les plus récents (perspectives de mars).

Tableau 20. Impact des scénarios alternatifs sur les recettes en provenance du pouvoir fédéral de la Région de Bruxelles-Capitale

	2020 (en millions EUR)				
	CERPE	BNB-BFP	FMI	Impact BNB-BFP	Impact FMI
<i>Transferts du Pouvoir fédéral</i>	1.443	1.383	1.391	-60	-52
Mécanisme de solidarité nationale	386	354	358	-32	-28
Mainmorte	104	104	104	0	0
Dotation pour autres compétences	83	79	80	-4	-3
Dotation emploi	165	157	158	-8	-7
Dotation dépenses fiscales	153	146	147	-7	-6
Mécanisme de transition	99	99	99	0	0
Cotisation responsabilisation pension	-1	-1	-1	0	0
Refinancement 6ème réforme de l'État	425	418	419	-7	-8
Recettes diverses	51	48	48	-3	-3
Corrections pour années antérieures	-22	-21	-21	1	1

	2021 (en millions EUR)				
	CERPE	BNB-BFP	FMI	Impact BNB-BFP	Impact FMI
<i>Transferts du Pouvoir fédéral</i>	1.464	1.466	1.440	2	-24
Mécanisme de solidarité nationale	392	385	375	-8	-17
Mainmorte	106	106	106	0	0
Dotation pour autres compétences	85	86	84	2	-1
Dotation emploi	169	172	166	3	-2
Dotation dépenses fiscales	156	159	154	3	-2
Mécanisme de transition	99	99	99	0	0
Cotisation responsabilisation pension	-2	-2	-2	0	0
Refinancement 6ème réforme de l'État	430	429	426	-1	-4
Recettes diverses	53	56	54	3	1
Corrections pour années antérieures	-22	-22	-22	< 1	< 1

Les impacts sur les recettes de la LSF s'expliquent par la liaison au PIB des dotations suivantes :

- Le mécanisme de solidarité nationale est lié à 100% de la croissance réelle du PIB ;
- Les dotations emploi, dépenses fiscales et autres compétences sont, quant à elles, liées à 55% de la part de la croissance réelle du PIB qui ne dépasse pas 2,25% et à 100% de la partie de la croissance réelle supérieure à 2,25%.

En ce qui concerne le refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale prévu dans le cadre de la 6ème réforme de l'État, aucun impact n'est constaté pour le mécanisme de transition étant donné qu'il est prévu que le montant reste constant en terme nominal durant une période de 10 ans (jusqu'en 2024), puis il sera ramené progressivement et de manière linéaire à zéro au cours des 10 années suivantes. Cependant, il a été prévu qu'à partir de 2016 la dotation mobilité évolue avec l'IPC et également adapté à 50% de la croissance réelle du PIB, ce qui explique la variation de la dotation prévue pour le refinancement de la RBC.

De même, aucun impact pour la cotisation responsabilisation pension qui est fixée jusqu'en 2020. Par ailleurs, la LSF indique que la responsabilisation pension est calculée en appliquant un pourcentage à

la masse salariale versée par l'Entité durant l'année précédente. Ce pourcentage équivaut à 3/10 du taux de cotisation sociale dû par tout employeur pour ses travailleurs salariés (actuellement 8,86 %) en 2021 et 1/10 de plus chaque année jusqu'à atteindre 100% de ce taux en 2028.

Pour ce qui est des corrections pour années antérieures (Art.54 de la LSF), liées au mécanisme de transition, au mécanisme de solidarité nationale, à la dotation dépenses fiscales et à la dotation emploi pour les années 2015 à 2017, il est prévu que le montant annuel de la correction ne peut excéder 2% du total des versements mensuels effectués par le fédéral vers les entités chaque année. Par simplification, nous supposons que la règle des 2% s'appliquera annuellement, et non mensuellement. Ainsi, l'imputation maximale pour les corrections est calculée en additionnant les dotations emploi, dotations dépenses fiscales, dotations pour autres compétences, le mécanisme de solidarité nationale et le mécanisme de transition de l'année budgétaire t, que nous multiplions ensuite par 2%. Étant donné la diminution de ces dotations, la correction des 2% est également moins marquée.

Moyens issus du niveau régional

Pour la projection des additionnels, nous appliquons les modalités prévues par la Loi spéciale de janvier 2014. Le mode de calcul repose sur le facteur d'autonomie, celui-ci étant fixé de manière définitive, nous le maintenons constant sur toute la période de projection. Ensuite, nous pouvons calculer l'impôt Etat réduit : nous partons des derniers montants relevés par le SPF Finances³⁴, puis nous le multiplions par (1- Facteur d'autonomie de l'année t) et nous le projetons à partir de la croissance du revenu imposable des ménages, dont l'élasticité particulière au PIB, qui varie en fonction du cycle, est expliquée dans le point concernant le cadre macro-économique de nos projections. Enfin, nous appliquons le taux d'imposition de base pour avoir un premier montant des additionnels à l'IPP auquel il faut encore appliquer un coefficient de perception.

Notons que si elles n'évoluent pas dès 2020, c'est parce que les recettes d'additionnels de l'année t sont calculées à partir des revenus de l'année t-1. L'impact de la récession subie en 2020 devrait donc se marquer en 2021 concernant ces recettes d'additionnels. Néanmoins, il faut remarquer que les fluctuations sont largement amorties en 2021 grâce à tous les mécanismes de soutien des revenus dans une région où le revenu moyen est plus faible que dans les deux autres. En revanche, en 2022, lorsque les mesures de soutien des revenus ne sont plus en vigueur, les effets de la récession se font sentir sur les revenus imposables et par conséquent sur les additionnels d'IPP du fédéral. A partir de 2022, l'impact négatif sur le revenu imposable se poursuit mais se réduit à moyen terme, les additionnels différant alors dans les 2 scénarios.

Concernant les dépenses fiscales, nous repartons du montant du budget 2020 initial tenant déjà compte du coefficient de perception et nous l'indexons selon l'inflation. Les scénarios alternatifs n'ont donc pas d'impact sur celles-ci.

³⁴ L'estimation ajustée du montant de l'impôt Etat 2020 du SPF finances proposé en février 2020 pour la Région wallonne (13.411.843 milliers EUR).

Pour ce qui est des impôts régionaux, nous repartons du montant figurant au budget et les projetons sur base de l'IPC et de la croissance réelle du PIB. Étant donné que les montants de 2020 ne sont pas revus dans notre 2020 CERPE, nous neutralisons la hausse de croissance du PIB pour l'année 2021 afin de ne pas impacter les impôts régionaux par ce changement de paramètre.

Tableau 21. Impact des scénarios alternatifs sur les additionnels à l'IPP de la Région de Bruxelles-Capitale

	2021 (en millions EUR)				
	CERPE	BNB-BFP	FMI	Impact BNB-BFP	Impact FMI
Moyens issus du niveau régional	2.510	2.500	2.502	-10	-9
Additionnels à l'IPP*	860	850	852	-10	-9

	2022 (en millions EUR)				
	CERPE	BNB-BFP	FMI	Impact BNB-BFP	Impact FMI
Moyens issus du niveau régional	2.574	2.521	2.525	-54	-50
Additionnels à l'IPP*	878	825	829	-54	-50

*y compris le coefficient de perception de 98,69%

*y compris le coefficient de perception de 98,69%

Recettes provenant d'autres entités, recettes affectées et autres recettes diverses

Parmi toutes les autres recettes de la Région de Bruxelles-Capitale, seules les recettes transférées par le fédéral pour les communes ayant un échevin ou président de CPAS néerlandophone se voient également affectées par la variation de PIB de nos 2 scénarios, ces-dernières étant projetées avec la croissance du PIB.

Tableau 22. Impact des scénarios alternatifs sur les recettes affectées de la Région de Bruxelles-Capitale

	2020 (en millions EUR)				
	CERPE	BNB-BFP	FMI	Impact BNB-BFP	Impact FMI
Moyens pour communes avec échevin/président de CPAS néerlandophone	42	39	39	-4	-3

	2021 (en millions EUR)				
	CERPE	BNB-BFP	FMI	Impact BNB-BFP	Impact FMI
Moyens pour communes avec échevin/président de CPAS néerlandophone	43	47	45	3	1

Impact sur les dépenses

Les dépenses ne sont pas impactées par les changements de paramètres des scénarios alternatifs, bien qu'une légère modification ait eu lieu indirectement pour le transfert aux communes ayant un échevin ou président de CPAS néerlandophone, cette dernière évoluant avec la recette affectée explicitée dans le point précédent.

Les dépenses sont par contre impactées par les mesures Covid-19 identifiées dans le point précédent. Pour rappel, le montant total des dépenses Covid-19 identifiées s'élève à 322,5 millions EUR, pour lesquelles, à défaut de plus d'informations concernant la source de financement, nous plaçons une prévision parmi les dépenses primaires particulières. Nous posons l'hypothèse que ces mesures prises sont temporaires et nous ramenons donc le montant de la provision à 0 sur la période projection.

Excepté ces deux changements, les dépenses restent identiques à celles du scénario de référence.

(iv) Tableau synthétique des trois scénarios

Compte tenu du contexte macroéconomique incertain et de la prudence à avoir quant aux montants des mesures Covid-19 envisagées, nous présentons ci-dessous les tableaux des impacts par rapport au scénario de référence.

Les impacts sur les recettes, comme nous venons de le voir, diffèrent légèrement d'un scénario à l'autre, la différence s'expliquant par une liaison partielle ou totale des transferts du pouvoir fédéral au PIB.

L'impact des 2 scénarios sur les dépenses est quasiment identique. Le montant total des dépenses identifiées Covid-19 s'élève, rappelons-le, à 322,5 millions EUR, dont nous ne connaissons pas encore la source de financement.

Il est évident que les soldes sont impactés par ces changements de cadres macroéconomiques et ces mesures liées à la crise sanitaire causée par le virus Covid-19.

Comme nous l'avons expliqué plus tôt dans ce cahier, nous prenons l'hypothèse que l'ensemble des mesures liées au Covid-19 qui ont pu être identifiées seront neutralisées dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance, et par conséquent nous rajoutons dans le tableau un solde de financement SEC corrigé, à titre informatif.

Étant donné l'augmentation des dépenses et la chute des recettes dans les deux scénarios, il est manifeste que les soldes se détériorent davantage et que la dette ne cesse d'augmenter.

Nous remarquons que les soldes de la RBC se détériorent plus fortement en 2020 lorsque nous appliquons le scénario BFP/BNB que lorsque nous utilisons le scénario FMI, mais que l'inverse est ensuite vrai à partir de 2021.

Tableau 23. Synthèse des résultats et écarts au scénario de référence pour la Région de Bruxelles-Capitale (en millions EUR)

	2020	2021	2022	2025	Ecart par rapport à la référence			
					2020	2021	2022	2025
Recettes totales hors produits d'emprunt (référence)	4.712	4.738	4.845	5.228				
Scénario BNB-BFP	4.652	4.730	4.769	5.197	-60	-8	-76	-31
Scénario FMI	4.660	4.705	4.750	5.140	-52	-33	-95	-89
Dépenses primaires totales (référence)	5.697	5.702	5.790	6.096				
Scénario BNB-BFP	6.016	5.705	5.793	6.100	319	3	3	3
Scénario FMI	6.016	5.703	5.791	6.098	319	1	1	2
Charges d'intérêt totales (référence)	170	167	164	169				
Scénario BNB-BFP	170	167	166	171	0	0	2	2
Scénario FMI	170	167	165	172	0	0	1	3
Sous-utilisation de crédits	240	240	244	257	0	< 1	< 1	< 1
Solde net à financer prévisionnel (référence)	-914	-891	-865	-780				
Scénario BNB-BFP	-1.293	-902	-946	-817	-379	-11	-81	-37
Scénario FMI	-1.525	-1.165	-1.207	-1.130	-611	-274	-342	-350
Dettes propres de l'entité (référence)	5.509	6.400	7.265	9.681				
Scénario BNB-BFP	5.569	6.471	7.417	9.926	60	71	152	245
Scénario FMI	5.561	6.486	7.449	10.118	52	86	184	438
Solde de financement SEC consolidé (référence)	-546	-522	-492	-420				
Scénario BNB-BFP	-926	-533	-574	-457	-380	-11	-82	-37
Scénario FMI	-918	-557	-591	-513	-372	-35	-99	-93
Solde de financement SEC corrigé (référence)	-546							
Scénario BNB-BFP	-603							
Scénario FMI	-596							
Dettes consolidées (Maastricht) (référence)	7.316	8.172	8.998	11.277				
Scénario BNB-BFP	7.695	8.562	9.469	11.842	379	390	471	564
Scénario FMI	7.687	8.577	9.502	12.034	371	406	504	757

3. Synthèse des résultats

Les résultats de cette tentative d'estimation des effets de la pandémie Covid-19 sont synthétisés dans les tableaux qui suivent où est mis en évidence le passage du solde de financement SEC des entités avant crise vers le solde de financement dans les perspectives budgétaires après crise selon les deux scénarios macroéconomiques retenus. Pour montrer les principaux déterminants de ce passage, on identifie d'une part les mesures en dépenses qui ont été prises pour faire face à la pandémie et les conséquences, principalement sur les recettes, des scénarios macroéconomiques. On identifie, par ailleurs, le solde de financement SEC qui ne retient pas les dépenses Covid-19 en 2020 dans le cadre du Pacte de stabilité européen en raison des circonstances exceptionnelles.

Quelques commentaires généraux seront suivis par une brève présentation des résultats pour chaque entité.

En ce qui concerne les recettes, nous constatons que, en 2020, la détérioration du contexte économique entraîne une perte de recettes importante, plus forte dans le scénario de la BNB-BFP que dans le scénario FMI (PIB à -8% contre -6,9% pour le scénario du FMI). En revanche, en 2021, le rebond est plus important dans le scénario BNB-BFP (+8,6% contre +4,6% pour le scénario du FMI) et permet une limitation plus forte de la perte structurelle que ce que laissent entrevoir les perspectives du FMI. Rappelons, en effet, qu'en 2021, dans le scénario de la BNB-BFP, le rebond permet de revenir à un niveau de 99,9% du PIB de 2019 (92% en 2020) alors que celui du FMI ne le fait revenir qu'à 97,4% (93,1% en 2020). En conséquence, en 2021, les pertes de recettes sont moins importantes pour le scénario de la BNB-BFP que pour celles du FMI, à l'exception des additionnels à l'IPP dont les impacts se déclarent avec une année de décalage.

À partir de 2022, étant donné que les hypothèses d'évolution des paramètres macroéconomiques sont identiques dans les deux scénarios, c'est l'ampleur de la perte structurelle arrêtée en 2021 (et le transfert en 2022 des recettes d'additionnels IPP sur l'exercice d'imposition 2021) qui conditionne l'ampleur des variations de moyen et de long terme.

De manière générale, nous constatons que cette perte de recettes est limitée pour deux raisons. D'une part, par le revenu imposable diminue moins que le PIB en période de récession³⁵. Il en résulte que les recettes d'additionnels IPP diminuent de manière moins importante que ce qu'elles auraient diminué sans ce phénomène cyclique. D'autre part, les mécanismes de la LSF pilotant les dotations agissent de manière particulière dans un épisode de récession suivie d'un fort rebond. En effet, pour certaines dotations, il existe un mécanisme de liaison partielle au PIB qui réduit à nouveau la chute des dotations,

³⁵ Sur la période 1998-2018, le revenu imposable a évolué périodiquement moins vite que le PIB en raison de la baisse de la part des rémunérations brutes des travailleurs dans le PIB. Cette baisse est caractéristique des sorties de crise (au regard de l'output potentiel). À l'inverse, en période de crise, cette part dans le PIB augmente, ce qui génère le phénomène inverse.

lors de la récession, alors que cette liaison devient totale, lors du rebond, pour la partie au-delà de 2,25% de croissance. Dès lors, cette liaison partielle permet une désindexation limitée des dotations en 2020, mais une indexation plus importante dès lors que la reprise dépasse 2,25% en 2021. Ce mécanisme se constate aisément sur les recettes LSF de la Région wallonne dans le scénario de la BNB-BFP où l'impact est positif malgré un niveau de PIB plus bas que dans le scénario de référence.

En ce qui concerne les dépenses, pour 2020, en dehors de certains fonds budgétaires³⁶, elles varient en raison des mesures prises par les entités pour lutter contre le coronavirus et soutenir l'économie. Celles-ci sont importantes, mais temporaires. En ce qui concerne le solde de financement SEC, elles seraient d'ailleurs neutralisées dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance (cfr. solde de financement SEC corrigé). Il n'en demeure pas moins que ces dépenses nécessiteront un emprunt et affecteront les dettes³⁷ de chaque entité, au même titre que les moindres recettes perçues en raison de la récession.

Les dépenses « Covid-19 » étant temporaires, au-delà de 2020, ce ne sont plus que les fonds budgétaires liés au PIB, les charges d'intérêt et les sous-utilisations de crédit qui vont influencer l'évolution des dépenses. Dans le premier cas, il s'agit d'un impact mineur (moins de 1 million EUR). Quant aux charges d'intérêt, elles proviennent de l'accumulation des déficits durant la période de projection dans les deux scénarios. Or, nous avons retenu l'hypothèse que les taux d'intérêt seraient, comme c'est le cas actuellement, de 0%, en tous cas pour les années 2020 et 2021. Dès lors, les emprunts nécessités par la forte baisse des recettes en 2020 et par les dépenses Covid-19 n'impactent pas l'évolution des charges d'intérêt. Par la suite, à moyen terme, on constate dans le tableau une détérioration structurelle du solde de financement par rapport à la projection de référence. Celle-ci est en particulier présente dans le cas du scénario FMI où la croissance potentielle reste structurellement nettement en dessous de celle de la projection de référence. Cette augmentation structurelle des déficits, tout comme les opérations de refinancement, devront, quant à elles, être financées par des emprunts dont les taux auront vraisemblablement augmenté. Étant donné l'asymétrie des situations entre le Nord et le Sud de l'Europe, la prudence est de mise car la gestion des conséquences à long terme de la crise par l'UE sera dans ce domaine problématique et un élément critique pour l'évolution des taux d'intérêt.

Région wallonne

Le tableau de synthèse de l'évolution du solde SEC et de ses principaux déterminants dus à la pandémie est présenté ci-dessous.

Le solde SEC de la projection de référence est de -828 millions EUR en 2020. Il passe à 1.135 millions en 2021 en raison de l'augmentation des crédits prévus pour le PWT. Ces crédits étaient de 350 millions EUR en 2020 et passent à 606 millions en 2021. Les dépenses supplémentaires estimées pour faire face à la pandémie se montent à 1.004 millions EUR dont 350 millions EUR sont financés par la réorientation des crédits du PWT. La détérioration du contexte économique entraîne une perte de recettes de 252

³⁶ Le fonds budgétaire lié à la part de la recette de la Loterie Nationale pour la Région wallonne et la Communauté française, et celui pour les communes avec échevin/président de CPAS néerlandophone pour la Région de Bruxelles-Capitale.

³⁷ Notons qu'en ce qui concerne l'application du Pacte de Stabilité et de Croissance, la règle nécessitant une dette à 60% du PIB ou une progression suffisamment rapide par celle-ci permet de tenir compte de la variation causée par le cycle.

millions dans le scénario BNB-BFP et de 219 millions dans le scénario FMI. Néanmoins, cette perte est limitée pour les raisons évoquées ci-avant (revenu imposable et mécanismes de la LSF).

Dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance, nous avons pris l'hypothèse que l'ensemble des dépenses identifiées en lien avec le Covid-19 (1.004 millions EUR) soient « neutralisées ». Par conséquent, un solde SEC après « clause » est introduit dans le tableau.

Après 2020, les dépenses Covid-19 étant temporaires, ce ne sont plus que les variations, principalement des recettes, induites par les scénarios macroéconomiques qui expliquent l'évolution du solde SEC.

Tableau 24. Solde de financement SEC consolidé de la Région wallonne de 2020 à 2025 (en millions EUR)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Solde SEC de la projection de référence (1)	-828	-1.175	-994	-987	-845	-811
Dépenses Covid-19 (2)	1.004					
dont réorientations budgétaires (3)	350					
Variations induites par les scénarios						
BNB-BFP (4)	-252	-108	-143	-132	-114	-108
FMI (5)	-219	-218	-287	-321	-337	-354
Solde SEC des scénarios alternatifs						
BNB-BFP (6=1-2+3+4)	-1.735	-1.283	-1.137	-1.119	-959	-919
FMI (7=1-2+3+5)	-1.702	-1.393	-1.281	-1.308	-1.182	-1.165
Solde SEC après "clause"						
BNB-BFP (8=6-2)	-731					
FMI (9=7-2)	-698					

Fédération Wallonie-Bruxelles

Le solde SEC de la projection de référence en Communauté française est de -766 millions EUR en 2020. Il passe ensuite à -825 millions EUR en 2021 en raison principalement d'une diminution du solde du périmètre de consolidation et de la hausse des dépenses liées au Pacte pour un enseignement d'Excellence (qui culminent en 2025). En raison de la mise en œuvre du décret sur la formation initiale des enseignants qui débute lors de la législature, il est de -1.005 millions EUR en 2025.

Les dépenses liées à la crise du coronavirus ainsi que la détérioration du contexte macroéconomique amènent une amplification du déficit de la Communauté française. La dégradation est de 786 millions EUR en tenant compte du cadre macroéconomique projeté par la BNB-BFP, et de 694 millions EUR avec celui du FMI. Les soldes SEC s'actualisent ainsi à -1.552 millions EUR et à -1.460 millions EUR. Néanmoins, cette perte est limitée en raison des mécanismes de la LSF expliqués ci-avant dont bénéficie également la Communauté française pour une partie de ses dotations.

Dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance, nous avons pris l'hypothèse que l'ensemble des dépenses identifiées en lien avec le Covid-19 (82 millions EUR) soient « neutralisées ». Par conséquent, un solde SEC après « clause » est introduit dans le tableau.

Après 2020, les dépenses Covid-19 étant temporaires, ce ne sont plus que les variations, principalement des recettes, induites par les scénarios macroéconomiques qui expliquent l'évolution du solde SEC.

Tableau 25. Solde de financement SEC consolidé de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2020 à 2025 (en millions EUR)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Solde SEC de la projection de référence (1)	-766	-825	-874	-903	-962	-1.005
Dépenses Covid-19 (2)	82					
<i>dont réorientations budgétaires (3)</i>	2					
Variations induites par les scénarios						
BNB-BFP (4)	-706	-71	-58	-68	-63	-64
FMI (5)	-614	-343	-339	-350	-354	-361
Solde SEC des scénarios alternatifs						
BNB-BFP (6=1-2+3+4)	-1.552	-896	-932	-971	-1.025	-1.070
FMI (7=1-2+3+5)	-1.460	-1.168	-1.213	-1.253	-1.316	-1.367
Solde SEC après "clause"						
BNB-BFP (8=6-2)	-1.470					
FMI (9=7-2)	-1.378					

Région de Bruxelles-Capitale

Le tableau de synthèse de l'évolution du solde SEC selon les mesures prises et les différents scénarios macroéconomiques envisagés dans le cadre de la crise causée par le virus Covid-19 est présenté ci-dessous.

Le solde SEC de notre projection de référence est de -546 millions EUR en 2020. En raison des mesures prises par le gouvernement de la RBC pour soutenir l'économie et contrer les effets de la crise liée à la propagation du virus Covid-19, le solde SEC se creuse du montant de ces mesures, soit de 322,5 millions d'euros. Rappelons que le montant de ces mesures est encore incertain et n'a pas encore de source de financement. A ces mesures, il faut rajouter les effets de la détérioration de l'environnement macroéconomique en 2020, qui sont néanmoins limités pour les raisons explicitées ci-avant (Elasticité du revenu imposable au PIB et mécanismes de la LSF). Le solde SEC calculé pour les scénarios BNB-BFP et FMI, qui ont été explicités plus tôt dans ce cahier, est respectivement de -926 et -918 millions EUR.

Cependant, dans le cadre du Pacte de Stabilité et de Croissance, nous avons pris l'hypothèse que l'ensemble des dépenses identifiées en lien avec le Covid-19 (322 millions EUR) seront « neutralisées ». Par conséquent, un solde SEC, corrigé de ces dépenses exceptionnelles est introduit dans le tableau.

Les dépenses Covid-19 étant temporaires, l'effet de la crise Covid-19 sur les soldes SEC après 2020 n'est que le fruit des variations de l'environnement macroéconomique, ce dernier affectant principalement les recettes selon les mécanismes de la LSF et des additionnels à l'IPP.

Tableau 26. Solde de financement SEC consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale de 2020 à 2025 (en millions EUR)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Solde SEC de la projection de référence (1)	-546	-522	-492	-457	-430	-420
Dépenses Covid-19 (2)	322					
Variations induites par les scénarios						
BNB-BFP (3)	-58	-11	-82	-22	-33	-37
FMI (4)	-50	-35	-99	-74	-84	-93
Solde SEC des scénarios alternatifs						
BNB-BFP (5=1-2+3)	-926	-533	-574	-479	-463	-457
FMI (6=1-2+4)	-918	-557	-591	-531	-514	-513
Solde SEC après "clause"						
BNB-BFP (7=5-2)	-603					
FMI (8=6-2)	-596					

4. Annexes

4.1. Equations du revenu imposable en fonction du PIB

L'équation estimée a la forme suivante :

$$\ln RI = a + b \cdot \ln PIB + c \cdot \ln PIB_{t-1} + d \cdot \ln RI_{t-1}$$

Avec RI le revenu imposable et PIB le PIB, l'un et l'autre de chaque entité géographique. L'estimation se fait sur la période 2000 à 2018. L'échantillon disponible est donc assez limité. Notons cependant que la cyclicité de la part des revenus imposables dans le PIB est attestée dans les séries de l'ancienne comptabilité nationale (1958-1996) aussi.

Les résultats de l'estimation sont les suivants.

Tableau 27. Résultats d'estimation

Variable dépendante : Revenu imposable	Constante	PIB	PIB(t-1)	Revenu imposable (t-1)	R ²	DW
Bruxelles	-0.36*	0	0.34***	0.66***	0.996	1.29
Flandre	0.11	0.27***	0.14	0.55***	0.998	1.44
Wallonie	-0.21*	0.32***	0.17*	0.51***	0.998	1.54
National	-0.10*	0.29***	0.19*	0.50***	0.99	1.52

Cette équation peut être transformée en un mécanisme de correction d'erreurs du type :

$$d \ln RI - d \ln PIB = a + (b - 1) \cdot d \ln PIB + (c - 1) \cdot \left[\frac{a + b}{c - 1} \cdot \ln PIB_{t-1} - \ln RI_{t-1} \right]$$

Ou encore :

$$d \ln RI - d \ln PIB = \alpha + \beta \cdot d \ln PIB + \lambda [\sigma \cdot \ln PIB_{t-1} - \ln RI_{t-1}]$$

Rappelons que la différence première de logarithme $d \ln$ est équivalente à un taux de croissance ou taux d'accroissement de la variable. Rappelons aussi qu'à l'état stationnaire, ce que l'on appelle en économétrie le long terme implique que les taux de croissance sont nuls et qu'en conséquence la dernière partie de l'équation est nulle. Dès lors, $\alpha + \sigma \cdot \ln PIB_{t-1} - \ln RI_{t-1} = 0$ ou encore : $\alpha + \sigma \cdot \ln PIB_{t-1} = \ln RI_{t-1}$. En conséquence si sigma est égal à 1 le PIB évolue comme le PIB avec un écart qui est égal à la constante

alpha. Lorsqu'on passe en antilogarithme, la constante alpha est la part du revenu imposable dans le PIB à l'équilibre de long terme.

Les coefficients de ce mécanisme de correction d'erreurs sont dérivés du tableau ci-dessus :

Tableau 28. Coefficients du modèle à correction d'erreur

	alpha	bêta	lambda	Sigma
Bruxelles	-0.36	-1	0.33	1
Flandre	0.11	-0.73	0.45	0.91
Wallonie	-0.21	-0.68	0.49	1

On constate qu'à long terme le revenu imposable évolue comme le PIB : sigma égal 1, sauf en Flandre où il est légèrement inférieur à l'unité. A court terme, on voit que l'élasticité, à savoir les termes à gauche du signe égal, sera inversement proportionnelle à la croissance du PIB : bêta est négatif et élevé, ce qui confirme de manière statistiquement significative le caractère cyclique de l'élasticité.

Comme la qualité des résultats pour Bruxelles est assez médiocre, nous avons privilégié en projection l'équation du revenu imposable national afin d'obtenir la projection du revenu imposable de Bruxelles par solde.

4.2. Tableaux des hypothèses prises pour la réalisation des perspectives budgétaires

Dans cette annexe, nous résumons les hypothèses principales qui servent aux différentes projections budgétaires dans ce cahier.

Notons que ces hypothèses ne sont pas revues dans les scénarios alternatifs. Seul le changement de paramètres et l'ajout des mesures Covid-19 influenceront la projection.

Tableau 29. Tableau des hypothèses de la Région wallonne

	Postes	Hypothèses d'évolution
1	Recettes totales hors produits d'emprunts	
	Dotation du Fédéral pour le transfert de compétences 6 ^{ème} réforme	LSF
	Dotation Saint Quentin	Décret
	Dotation Sainte Emilie	Décret + LSF
	Additionnels IPP	LSF + Evolution de l'impôt état à partir de la croissance du revenu imposable des ménages et tenant compte de la progressivité de l'IPP
	Impôts régionaux	Inflation + taux de croissance du PIB ³⁸
	Taxes régionales	Inflation ou constantes
	Autres recettes	Inflation, constantes, nulles ou accord spécifique
2	Dépenses primaires totales	
	Dépenses primaires ordinaires	Inflation
	Dépenses de personnel	Indice santé + 0,5%
	Plan Marshall (ancien), Cofinancements européens, PWT	Informations du Cabinet du Ministre du budget, trajectoire figurant dans les documents budgétaires
	Prestations familiales	Indice santé + taux de croissance population RW 0-18 ans
	Soins aux personnes âgées	Indice santé + taux de croissance population RW +80 ans
	Soins divers	Indice santé + taux de croissance population RW
	Dotation à l'AVIQ	Contrat de gestion
	Fonds des communes, Fonds des provinces et Fonds spécial de l'aide sociale	Inflation + 1%, inflation, constantes, nulles
	CRAC	Constantes, inflation +1%
	FRIC	Décret
	Transfert à la Communauté germanophone	Décret, accord de coopération, inflation + 1%, constantes
	Subventions Forem, PTP, dispositif APE, mesure SESAM	Contrat de gestion (Inflation + 1%), indice santé, nulles
	Subventions OTW (ex-TEC/SRWT)	Contrat de gestion (inflation + 1%), inflation, indice santé, constantes
	SOFICO, SWL, AWEX, IFAPME, SOWAER, SOWAFINAL	Contrat de gestion (inflation +1%), constantes
	PWI et PWT	Constantes, trajectoire GW
	Fadels et emprunts de soudure	Taux implicite et encours de la dette, constantes
	Dépenses code 8 (hors PM 4, cofinancements européens et PWT)	Constantes puis inflation
	Provisions	Mises à 0
	Autres	Inflation, constantes
	Différentiel de paramètres macroéconomiques	Correction entre l'indice IPC/santé utilisé pour le budget et l'IPC/santé actualisé
	Fonds budgétaires	En lien avec les recettes affectées

³⁸ A l'exception de la redevance télévision pour laquelle des arriérés sont pris en considération, les droits de succession qui intègre en plus le DLU quater pour 2021-2022 et la TC pour laquelle il n'y a pas d'optimisation de flux de trésorerie sur la projection.

Tableau 30. Tableau des hypothèses de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Postes	Hypothèses d'évolution
1 Recettes totales hors produits d'emprunts	
Transferts de l'Etat fédéral	LSF + Décret de la « Sainte Emilie » ³⁹
Transferts d'autres Entités fédérées	Inflation, maintien à 0 de la correction dotations RW/COCOF
Recettes propres	Inflation (à l'exception des remboursements de salaires qui évoluent comme ceux-ci), maintien à 0 du produit de la vente de biens patrimoniaux
Recettes affectées (hors Loterie nationale)	Inflation
2 Dépenses primaires totales	
Dépenses primaires ordinaires	Inflation
Dépenses de personnel dans l'enseignement	Indice santé + taux de croissance du nombre d'ETP + dérive barémique ⁴⁰ , inflation pour les allocations relatives aux surveillances de midi (arrêté)
Dépenses de personnel hors enseignement	Indice santé + dérive barémique 0,5%, hypothèse d'emploi public constant hors charges liées à la fin de la législature (annulées)
Allocations Universités, Hautes Ecoles, FNRS et fonds associés, ARES et Pôles académiques	Loi et décrets
Dotations RW et Cocof (St Quentin), Loyers aux SPABS	Accords de la « Saint Quentin »
RTBF, ONE	Contrats de gestion
Bâtiments scolaires	Décrets, déduction de la partie impactée par le Pacte d'Excellence
Pacte d'excellence	Montants transmis par le cabinet du budget + hypothèses CERPE
Réforme de la formation initiale des enseignants	Décret + hypothèses CERPE (notamment, barème 301bis à égale distance entre les actuels barèmes 301 et 501)
Autres subventions, aides, allocations ou dotations	Décrets et arrêtés
Différentiel de paramètres macroéconomiques	Correction entre l'indice IPC/santé utilisé pour le budget et l'IPC/santé actualisé
Fonds budgétaires (crédits variables)	Idem recettes affectées (sauf le fonds pour la transition numérique ⁴¹ qui est indexé)

³⁹ Nous nous sommes basés sur la présentation du budget de la Communauté française selon laquelle les dotations de la Communauté française attribuées à la Région wallonne et à la Cocof dans le cadre des accords de la Sainte-Émilie n'apparaissent pas en dépenses mais sont directement déduites des recettes reçues du Fédéral. La part des dotations restant à la Communauté française correspond donc à la dotation du Fédéral reçue par la Communauté française que nous faisons évoluer selon les mécanismes définis dans la LSF diminuée de la part de cette dotation transférée à la Région wallonne et à la Cocof que nous faisons évoluer selon les mécanismes définis dans le décret « Sainte-Émilie ».

⁴⁰ Cette méthodologie détaillée s'applique aux dépenses de personnel enseignant directeur et auxiliaire d'éducation. Pour les autres catégories de personnel, nous appliquons la même évolution que pour les dépenses de personnel hors enseignant.

⁴¹ Il s'agit du fonds alimenté par les recettes issues de la vente des fréquences numériques (non encore perçues).

Tableau 31. Tableau des hypothèses de la Région de Bruxelles-Capitale

Postes		Hypothèses d'évolution
1	Recettes totales hors produits d'emprunts	
	Dotation du Fédéral pour le transfert de compétences 6ème réforme	LSF
	Recettes diverses transférées par le Fédéral	Inflation ou inflation et taux de croissance réelle du PIB
	Additionnels IPP	LSF + Évolution de l'impôt état à partir de la croissance du revenu imposable des ménages et tenant compte de la progressivité de l'IPP
	Impôts régionaux	Inflation + taux de croissance du PIB
	Taxes perçues par la RBC	Inflation ou constantes
	Fonds organiques	Constante ou inflation
	Autres recettes	Inflation, constante ou nulle
2	Dépenses primaires totales	
	Dépenses primaires ordinaires	Inflation
	Dépenses de personnel	Indice santé +0,5%
	Dotation générale et spéciale aux communes	Indexation de 2%
	Commune avec 1 échevin/1 président CPAS néerlandophone	Inflation et taux de croissance du PIB
	Droits de tirage COCOF-VGC	Inflation et croissance réelle moyenne des salaires dans la fonction publique bruxelloises
	Dépenses liées à la scission de l'ex-Province de Brabant	Inflation et croissance réelle moyenne des salaires dans la fonction publique bruxelloise
	Autres dépenses primaires particulières	Constante, nulle ou « one shot »

Tableau 32. Tableau d'évolution des soldes et de la dette

Postes		Hypothèses d'évolution
1	Recettes totales hors produits d'emprunts de l'entité	
2	Dépenses primaires totales de l'entité	
1-2= 3	Solde primaire	
4	Charges d'intérêt	Distinction dette pour nouveaux emprunts / dette liée aux encours
3-4=5	Solde net à financer	
6	Sous-utilisation de crédits	Constantes en % des dépenses primaires totales hors Fonds budgétaires
5+6=7	Solde net à financer prévisionnel	
	Dette propre de l'entité	Dette directe + dette indirecte à charge de l'entité
8	Opérations financières/Corrections SEC	Projections pluriannuelles puis inflation
7+8= 9	Solde SEC de l'administration centrale	
10	Solde SEC du périmètre de consolidation	Projections pluriannuelles puis inflation
9+10= 11	Solde de financement SEC consolidé	
	Dette consolidée (Maastricht)	Dette consolidée t_{-1} – solde de financement SEC consolidé t + corrections SEC t

4.3. Résultats des scénarios alternatifs

Tableau 33. Perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2020 à 2025 (en millions EUR) - scénario BNB-BFP

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020-2025
Recettes totales hors produits d'emprunt	12.322	12.684	12.957	13.246	13.590	13.903	2,44%
Transferts du Pouvoir fédéral	2.576	2.759	2.812	2.847	2.905	2.900	2,40%
Moyens issus du niveau régional	5.880	5.855	6.000	6.189	6.398	6.612	2,37%
Transferts de la Communauté française	3.866	4.070	4.145	4.209	4.287	4.390	2,58%
Dépenses primaires totales	15.013	14.889	15.131	15.466	15.694	15.979	1,26%
Dépenses primaires ordinaires	3.539	3.582	3.635	3.694	3.756	3.828	1,58%
Dépenses primaires particulières	11.154	10.936	11.119	11.390	11.550	11.757	1,06%
Fonds budgétaires	320	372	376	382	388	394	4,27%
Solde primaire	-2.691	-2.205	-2.174	-2.220	-2.104	-2.077	
Charges d'intérêt totales	299	286	273	264	268	280	
Charges d'intérêt de la dette directe	299	286	273	264	268	280	
Charges d'intérêt de la dette indirecte	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	
Solde net à financer	-2.990	-2.491	-2.448	-2.484	-2.372	-2.357	
Sous-utilisation de crédits	281	278	282	288	293	298	
Solde net à financer prévisionnel	-2.709	-2.213	-2.166	-2.195	-2.079	-2.059	
Dette propre de l'entité	14.901	17.115	19.280	21.475	23.555	25.613	
Dette directe	13.876	16.169	18.415	20.680	22.759	24.818	
Dette indirecte à charges de l'entité	1.026	946	866	795	795	795	
Opérations financières/Corrections SEC	633	621	623	624	625	637	
Solde SEC de l'administration centrale	-2.077	-1.592	-1.543	-1.572	-1.454	-1.422	
Solde SEC du périmètre de consolidation	342	309	406	452	495	503	
Solde de financement SEC consolidé	-1.735	-1.283	-1.137	-1.119	-959	-919	
<i>Solde de financement SEC consolidé corrigé</i>	<i>-731</i>						
Dette consolidée (Maastricht)	25.634	27.539	29.298	31.042	32.626	34.181	

Tableau 34. Perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2020 à 2025 (en millions EUR) - scénario FMI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020-2025
Recettes totales hors produits d'emprunt	12.355	12.574	12.812	13.058	13.368	13.659	2,03%
Transferts du Pouvoir fédéral	2.592	2.696	2.747	2.783	2.833	2.824	1,73%
Moyens issus du niveau régional	5.880	5.870	5.983	6.128	6.313	6.511	2,06%
Transferts de la Communauté française	3.883	4.008	4.082	4.146	4.222	4.324	2,18%
Dépenses primaires totales	15.013	14.889	15.131	15.466	15.694	15.979	1,26%
Dépenses primaires ordinaires	3.539	3.582	3.635	3.694	3.756	3.828	1,58%
Dépenses primaires particulières	11.154	10.936	11.119	11.390	11.550	11.757	1,06%
Fonds budgétaires	320	372	376	382	388	394	4,27%
Solde primaire	-2.658	-2.315	-2.319	-2.408	-2.326	-2.320	
Charges d'intérêt totales	299	286	273	264	269	283	
Charges d'intérêt de la dette directe	299	286	273	264	269	283	
Charges d'intérêt de la dette indirecte	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	
Solde net à financer	-2.957	-2.601	-2.592	-2.672	-2.595	-2.603	
Sous-utilisation de crédits	281	278	282	288	293	298	
Solde net à financer prévisionnel	-2.676	-2.324	-2.310	-2.384	-2.302	-2.305	
Dette propre de l'entité	14.868	17.192	19.502	21.885	24.187	26.492	
Dette directe	13.843	16.246	18.636	21.090	23.392	25.697	
Dette indirecte à charges de l'entité	1.026	946	866	795	795	795	
Opérations financières/Corrections SEC	633	621	623	624	625	637	
Solde SEC de l'administration centrale	-2.044	-1.702	-1.687	-1.760	-1.677	-1.668	
Solde SEC du périmètre de consolidation	342	309	406	452	495	503	
Solde de financement SEC consolidé	-1.702	-1.393	-1.281	-1.308	-1.182	-1.165	
<i>Solde de financement SEC consolidé corrigé</i>	<i>-698</i>						
Dette consolidée (Maastricht)	25.601	27.616	29.520	31.451	33.259	35.060	

Tableau 35. Perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2020 à 2025 (en millions EUR) - scénario BNB-BFP

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020-2025
Recettes totales hors produits d'emprunt	9.778	10.590	10.812	11.016	11.250	11.503	3,30%
Recettes transférées du fédéral	9.548	10.372	10.591	10.790	11.020	11.268	3,37%
Recettes transférées d'autres entités	13	13	13	13	14	14	1,58%
Recettes propres	135	137	139	142	145	148	1,79%
Recettes affectées	82	68	69	70	72	73	-2,42%
Dépenses primaires totales	11.375	11.506	11.770	12.038	12.336	12.635	2,12%
Dépenses primaires ordinaires	1.469	1.487	1.509	1.533	1.559	1.589	1,58%
Dépenses primaires particulières	9.815	9.929	10.169	10.412	10.683	10.951	2,21%
Fonds budgétaires	91	90	91	93	94	95	0,97%
Solde primaire	-1.597	-916	-957	-1.022	-1.086	-1.132	
Charges d'intérêt totales	206	185	167	152	147	149	
Charges d'intérêt de la dette directe	206	185	167	152	147	149	
Charges d'intérêt de la dette indirecte	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	
Solde net à financer	-1.803	-1.101	-1.124	-1.173	-1.232	-1.281	
Sous-utilisation de crédits	135	137	140	144	147	151	
Solde net à financer prévisionnel	-1.668	-964	-983	-1.030	-1.085	-1.131	
Dette propre de l'entité	8.624	9.538	10.471	11.449	12.481	13.557	
Dette indirecte	8.614	9.529	10.463	11.442	12.475	13.552	
Dette indirecte à charge de l'entité	10	9	9	8	7	6	
Opérations financières et corrections SEC	58	50	46	42	37	37	
Solde SEC de l'administration centrale	-1.610	-913	-938	-988	-1.048	-1.093	
Solde SEC du périmètre de consolidation	58	18	6	17	23	24	
Solde de financement SEC consolidé	-1.552	-896	-932	-971	-1.025	-1.070	
<i>Solde de financement SEC consolidé corrigé</i>	<i>-1.470</i>						
Dette consolidée (Maastricht)	10.072	11.018	11.996	13.009	14.071	15.178	

Tableau 36. Perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2020 à 2025 (en millions EUR) - scénario FMI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020-2025
Recettes totales hors produits d'emprunt	9.870	10.318	10.531	10.734	10.961	11.210	2,58%
Recettes transférées du fédéral	9.640	10.100	10.310	10.509	10.732	10.976	2,63%
Recettes transférées d'autres entités	13	13	13	13	14	14	1,58%
Recettes propres	135	137	139	142	145	148	1,79%
Recettes affectées	82	68	69	70	72	73	-2,42%
Dépenses primaires totales	11.375	11.506	11.770	12.038	12.336	12.635	2,12%
Dépenses primaires ordinaires	1.469	1.487	1.509	1.533	1.559	1.589	1,58%
Dépenses primaires particulières	9.815	9.929	10.169	10.412	10.683	10.951	2,21%
Fonds budgétaires	91	90	91	93	94	95	0,97%
Solde primaire	-1.505	-1.188	-1.238	-1.303	-1.374	-1.425	
Charges d'intérêt totales	206	185	167	152	149	154	
Charges d'intérêt de la dette directe	206	185	167	152	149	154	
Charges d'intérêt de la dette indirecte	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	
Solde net à financer	-1.711	-1.373	-1.405	-1.455	-1.523	-1.579	
Sous-utilisation de crédits	135	137	140	144	147	151	
Solde net à financer prévisionnel	-1.576	-1.236	-1.265	-1.312	-1.376	-1.428	
Dette propre de l'entité	8.532	9.719	10.932	12.192	13.515	14.888	
Dette indirecte	8.522	9.709	10.924	12.185	13.508	14.882	
Dette indirecte à charge de l'entité	10	9	9	8	7	6	
Opérations financières et corrections SEC	58	50	46	42	37	37	
Solde SEC de l'administration centrale	-1.518	-1.186	-1.219	-1.270	-1.339	-1.390	
Solde SEC du périmètre de consolidation	58	18	6	17	23	24	
Solde de financement SEC consolidé	-1.460	-1.168	-1.213	-1.253	-1.316	-1.367	
<i>Solde de financement SEC consolidé corrigé</i>	<i>-1.378</i>						
Dette consolidée (Maastricht)	9.931	11.100	12.308	13.551	14.850	16.200	

Tableau 37. Perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2020 à 2025 (en millions EUR) - scénario BNB-BFP

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020-2025
Recettes totales (hors produits d'emprunts)	4.652	4.730	4.769	4.947	5.065	5.197	2,24%
Recettes transférées du Fédéral	1.383	1.466	1.478	1.555	1.582	1.625	3,28%
Recettes transférées d'autres entités	386	391	396	402	409	417	1,52%
Recettes propres	2.452	2.500	2.521	2.614	2.696	2.775	2,50%
Recettes affectées	362	363	365	367	369	371	0,46%
Autres recettes	68	9	9	9	9	10	-32,49%
Dépenses primaires totales	6.016	5.705	5.793	5.887	5.988	6.100	0,28%
Dépenses primaires ordinaires	2.899	2.934	2.978	3.025	3.077	3.135	1,58%
Dépenses primaires particulières	3.117	2.771	2.815	2.861	2.911	2.964	-1,00%
Solde primaire	-1.363	-976	-1.024	-940	-923	-903	
Charges d'intérêt totales	170	167	166	164	166	171	
Charges d'intérêt de la dette directe	140	137	136	134	136	141	
Charges d'intérêt de la dette indirecte	29	30	30	30	31	31	
Solde net à financer	-1.533	-1.142	-1.190	-1.104	-1.089	-1.074	
Sous-utilisation de crédits	240	240	244	248	252	257	
Solde net à financer prévisionnel	-1.293	-902	-946	-856	-837	-817	
Dette propre de l'entité	5.569	6.471	7.417	8.273	9.110	9.926	
Dette directe	4.708	5.613	6.562	7.421	8.258	9.076	
Dette indirecte à charges de l'entité	861	858	855	852	852	851	
Opérations financières/Corrections SEC	332	333	333	335	329	310	
Solde SEC de l'administration centrale	-961	-569	-613	-521	-508	-506	
Solde SEC du périmètre de consolidation	35	35	38	42	45	49	
Solde de financement SEC consolidé	-926	-533	-574	-479	-463	-457	
<i>Solde de financement SEC consolidé corrigé</i>	<i>-603</i>						
Dette consolidée (Maastricht)	7.695	8.562	9.469	10.283	11.074	11.842	

Tableau 38. Perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2020 à 2025 (en millions EUR) - scénario FMI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020-2025
Recettes totales (hors produits d'emprunts)	4.660	4.705	4.750	4.894	5.010	5.140	1,98%
Recettes transférées du Fédéral	1.391	1.440	1.455	1.517	1.548	1.590	2,70%
Recettes transférées d'autres entités	386	391	396	402	409	417	1,52%
Recettes propres	2.452	2.502	2.525	2.598	2.675	2.753	2,35%
Recettes affectées	362	363	365	367	369	371	0,46%
Autres recettes	68	9	9	9	9	10	-32,49%
Dépenses primaires totales	6.016	5.703	5.791	5.885	5.986	6.098	0,27%
Dépenses primaires ordinaires	2.899	2.934	2.978	3.025	3.077	3.135	1,58%
Dépenses primaires particulières	3.117	2.770	2.813	2.860	2.909	2.962	-1,01%
Solde primaire	-1.356	-999	-1.041	-991	-976	-958	
Charges d'intérêt totales	170	167	165	164	167	172	
Charges d'intérêt de la dette directe	140	137	136	133	136	141	
Charges d'intérêt de la dette indirecte	29	30	30	30	31	31	
Solde net à financer	-1.525	-1.165	-1.207	-1.155	-1.142	-1.130	
Sous-utilisation de crédits	240	240	244	248	252	257	
Solde net à financer prévisionnel	-1.285	-925	-963	-907	-890	-872	
Dette propre de l'entité	5.561	6.486	7.449	8.356	9.246	10.118	
Dette directe	4.700	5.628	6.594	7.504	8.395	9.268	
Dette indirecte à charges de l'entité	861	858	855	852	852	851	
Opérations financières/Corrections SEC	332	333	333	334	330	310	
Solde SEC de l'administration centrale	-953	-592	-630	-573	-560	-562	
Solde SEC du périmètre de consolidation	35	35	38	42	45	49	
Solde de financement SEC consolidé	-918	-557	-591	-531	-514	-513	
<i>Solde de financement SEC consolidé corrigé</i>	<i>-596</i>						
Dette consolidée (Maastricht)	7.687	8.577	9.502	10.367	11.211	12.034	

Cahiers de recherche

Série Politique Economique

2006

N°1 – 2006/1	N. Eyckmans, O. Meunier et M. Mignolet	La déduction des intérêts notionnels et son impact sur le coût du capital.
N°2 – 2006/2	R. Deschamps	Enseignement francophone : Qu'avons-nous fait du refinancement?
N°3 – 2006/3	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2006 à 2016.
N°4 – 2006/4	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2006 à 2016.
N°5 – 2006/5	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2006 à 2016.
N°6 – 2006/6	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2006 à 2016.
N°7 – 2006/7	R. Deschamps	Le fédéralisme belge a-t-il de l'avenir?
N°8 – 2006/8	O. Meunier, M. Mignolet et M-E Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique : discussion du « Manifeste pour une Flandre indépendante ».
N°9 – 2006/9	J. Dubois et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets 2006 des entités fédérées.
N°10 – 2006/10	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Dépenses privées et publiques de recherche et développement : diagnostic et perspectives en vue de l'objectif de Barcelone.

2007

N°11 – 2007/1	O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique : une approche historique
N°12 – 2007/2	O. Meunier et M. Mignolet	Mobilité des bases taxables à l'impôt des sociétés.
N°13 – 2007/3	N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Croissance du secteur industriel entre 1995 et 2004 : une comparaison Wallonie – Flandre.
N°14 – 2007/4	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2007 à 2017.
N°15 – 2007/5	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2007 à 2017.
N°16 – 2007/6	V. Schmitz, C. Janssens, J. Dubois et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2007 à 2017.
N°17 – 2007/7	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2007 à 2017.
N°18 – 2007/8	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2007 des Entités fédérées.
N°19 – 2007/9	O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique. Extrait de l'ouvrage intitulé « L'espace Wallonie - Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique », sous la direction de B. Bayenet, H. Capron et P. Liégeois (De Boeck Université, 2007).
N°20 – 2007/10	R. Deschamps	Fédéralisme ou scission du pays

N°21 – 2007/11	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Premières expériences de projections macroéconomiques régionales à l'aide d'une démarche « top-down ».
----------------	---	--

2008

N°22 – 2008/1	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Financement des Régions, clé IPP et démographie.
N°23 – 2008/2	A. Joskin, N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Salaires et coût du travail : constat émergeant des données sectorielles régionales.
N°24 – 2008/3	M. Lannoy, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Dépenses régionales de R&D : diagnostic et perspectives en vue de l' « objectif de Barcelone ».
N°25 – 2008/4	S. Collet, G. Weickmans et R. Deschamps	Les politiques d'emploi et de formation en Belgique : estimation du coût des politiques wallonnes et comparaisons interrégionales et intercommunautaires.
N°26 – 2008/5	N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les Revenus Régionaux Bruts (RRB) en Belgique : un exercice d'évaluation sur la période 1995 à 2004.
N°27 – 2008/6	R. Deschamps	La politique de l'emploi et la négociation salariale dans l'Etat fédéral belge. Ce texte est paru dans l'ouvrage « Réflexions sur le Fédéralisme Social – Gedachten over Sociaal Federalisme », Bea Cantillon ed, ACCO, février 2008.
N°28 – 2008/7	H. Laurent, O. Meunier et M. Mignolet	Quel instrument choisir pour relancer les investissements dans les régions en retard ?
N°29 – 2008/8	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2008 à 2018. Ce document a été présenté lors du 17e Congrès des Economistes belges de Langue française (Louvain-la-Neuve, 21 et 22 Novembre 2007).
N°30 – 2008/9	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2008 à 2018.
N°31 – 2008/10	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2008 à 2018.
N°32 – 2008/11	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2008 à 2018.
N°33 – 2008/12	V. Schmitz et R. Deschamps	Financement et dépenses d'enseignement et de recherche fondamentale en Belgique – Evolutions et comparaisons communautaires.
N°34 – 2008/13	R. Deschamps	Enseignement francophone. On peut faire mieux, mais comment ?
N°35 – 2008/14	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2008 des Entités fédérées

2009

N°36 – 2009/01	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	La croissance économique du secteur industriel entre 1995 et 2006 : une comparaison Wallonie - Flandre
N°37 – 2009/02	C. Ernaelsteen, M. Dejardin	La performance macroéconomique wallonne. Quelques points de repères
N°38 – 2009/03	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2009 à 2019.

N°39 – 2009/04	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2009 à 2019.
N°40 – 2009/05	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2009 à 2019.
N°41 – 2009/06	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2009 à 2019.
N°42 – 2009/08 (version dé- taillée)	N. Chaidron, R. Deschamps, J. Dubois, C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin, V. Schmitz et A. de Streel	Réformer le financement des Entités fédérées : le modèle CERPE.
N°42 – 2009/08 (version suc- cinte)	N. Chaidron, R. Deschamps, J. Dubois, C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin, V. Schmitz et A. de Streel	Réformer le financement des Entités fédérées : le modèle CERPE.

2010

N°43 – 2010/01	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2009 des Entités fédérées
N°44 – 2010/02	R. Deschamps	Proposition pour un Fédéralisme plus performant : Responsabilisation, coordination, coopération.
N°45 – 2010/03	E. Hermans, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2010 à 2020.
N°46 – 2010/04	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2010 à 2020.
N°47 – 2010/05	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2010 à 2020.
N°48 – 2010/06	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2010 à 2020.
N°49 – 2010/07	R. Deschamps	Un meilleur enseignement en Communauté française – Nous le pouvons si nous le voulons.
N°50 – 2010/08	P. Poussel, M-E. Mulquin et M. Mignolet	La croissance économique du secteur industriel entre 1995 et 2007 : une comparaison Wallonie – Flandre.
N°51 – 2010/09	E. Hermans, V. Schmitz, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2010 des Entités fédérées.

2011

N°52 – 2011/01	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les Régions disposent d'une large autonomie fiscale : Inventaire des compétences et estimations chiffrées.
N°53 – 2011/02	M. Lannoy, M.-E. Mulquin et M. Mignolet	Transferts interrégionaux et soldes nets à financer régionaux belges : quelques considérations arithmétiques et les réalités 2006-2010.
N°54 – 2011/03	E. Hermans, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2011 à 2021.
N°55 – 2011/04	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2011 à 2021.
N°56 – 2011/05	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2011 à 2021.
N°57 – 2011/06	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2011 à 2021.
N°58 – 2011/07	M.-E. Mulquin et K. Senger	Interregional transfers and economic convergence of regions.

N°59 – 2011/08	C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin et P. Pousset	Les dynamiques de croissance régionale : Flandre et Wallonie font jeu égal. Que cachent ces observations ? - Analyse de la croissance du secteur marchand en Wallonie et en Flandre entre 2003 et 2008.
N°60 – 2011/09	E. Hermans, V. Schmitz, B. Scorneau, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2011 des Entités fédérées.

2013		
N°61 – 2013/01	B. Scorneau, S. Thonet, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2012 des Entités fédérées.
N°62 – 2013/02	S. Thonet, B. Scorneau, V. Schmitz et R. Deschamps	L'autonomie fiscale des Régions : Inventaire des compétences et estimations chiffrées.
N° 63 – 2013/03	B. Scorneau, V. Schmitz et R. Deschamps	The structure of expenditure of the Regions and Communities in Belgium : a comparison 2002-2011 (in « The Return of the Deficit, Public Finance in Belgium over 2000-2010 »).
N°64 – 2013/04	S. Thonet, B. Scorneau, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2013 des Entités fédérées.
N°65 – 2013/05	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, P. Pousset, M. Dejardin et M. Mignolet (CERPE), S. Avanzo, J. Bouajaja, L. de Wind, S. Flament, P. Kestens, R. Plasman et I. Tojerow (DULBEA)	La 6ème réforme de l'Etat : Impact budgétaire du transfert de compétences et des nouvelles modalités de financement.
N°66 – 2013/06	S. Thonet, B. Scorneau, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'Etat.
N°67 – 2013/07	V. Schmitz, S. Thonet, B. Scorneau et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'Etat.
N°68 – 2013/08	B. Scorneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'Etat.
N°69 – 2013/09	B. Scorneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'Etat.
N°70 – 2013/10	C. Ernaelsteen, I. Clerbois, M. Dejardin et M. Mignolet	Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique – Diagnostic en vue de l'objectif « Europe 2020 ».
N°71 – 2013/11	B. Scorneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	La 6ème réforme de l'Etat : Perspectives budgétaires de la Communauté française et des Régions wallonne et bruxelloise et enjeux pour leurs politiques budgétaires.
N°72 – 2013/12	C. Ernaelsteen, M. Romato	Disparités régionales d'inflation ressentie par les ménages en Belgique : constat pour la Belgique 2000-2011.

2014		
N°73 – 2014/01	V. Schmitz, R. Deschamps	Financement et dépenses d'enseignement et de recherche fondamentale en Belgique : évolution et comparaisons communautaires et internationales.
Hors-série - 2014	S. Avanzo, J. Bouajaja, I. Clerbois, L. de Wind, C. Ernaelsteen, S. Flament, E. Lecuivre, C. Podgornik, P. Pousset, V.	La 6ème réforme de l'Etat : Modalités nouvelles de financement, transfert de compétences et impact budgétaire.

	Schmitz, S. Thonet, M. Dejardin, R. Deschamps, P. Kestens, M. Mignolet, R. Plasman et I. Tojerow	
N°74 – 2014/02	R. Deschamps	Un meilleur enseignement : nous le pouvons si nous le voulons.
N°75 – 2014/03	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, M. Dejardin, et M. Mignolet	Croissance économique wallonne sur la période 2009-2012 : une idiosyncrasie wallonne ?
N°76 – 2014/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2014 des Entités fédérées.
2015		
N°77 – 2015/01	C. Ernaelsteen, M.-E. Mulquin, M. Mignolet et M. Romato	Les transferts interrégionaux en Belgique : Questions méthodologiques et réalités 2007-2012.
N°78 – 2015/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2015 à 2025.
N°79 – 2015/03	E. Lecuivre, C. Podgornik, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2015 à 2025.
N°80 – 2015/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2015 à 2025.
2016		
N°81 – 2016/01	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2015 des Entités fédérées.
N°82 – 2016/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2016 à 2026.
N°83 – 2016/03	E. Lecuivre, C. Podgornik, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2016 à 2026.
N°84 – 2016/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2016 à 2026.
N°85 – 2016/05	F. Caruso, D. Delaunoy, C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M.-E. Mulquin	Revenus régionaux en Belgique et soldes régionaux de revenus en provenance du reste du monde
2017		
N°86 – 2017/01	C. Ernaelsteen, M.-E. Mulquin, M. Romato	Les recettes de l'IPP et leur ventilation régionale sur la période 2006-2014 : une stabilité mouventée
N°87 – 2017/02	S. Thonet, E. Lecuivre et C. Kozicki, Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2017 à 2027.
N°88 – 2017/03	E. Lecuivre, C. Kozicki et S. Thonet, Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2017 à 2027.
N°89 – 2017/04	C. Kozicki, E. Lecuivre et S. Thonet, Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2017 à 2027.
N°90 – 2017/05	E. Lecuivre et H. Bogaert	Les investissements publics belges dans le cadre budgétaire et comptable européen.
2018		
N°91 – 2018/01	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, M. Dejardin	Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique – Nouveau diagnostic en vue de l'objectif « Europe 2020 ».
N°92 – 2018/02	C. Kozicki, E. Lecuivre, D. Viroux, Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2018 à 2028.
N°93 – 2018/03	E. Lecuivre, C. Kozicki, D. Viroux, Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2018 à 2028.
N°94 – 2018/04	D. Viroux, C. Kozicki, E. Lecuivre, Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2018 à 2028.

2019		
N°95 – 2019/01	M. Pourtois, Sous la direction de H. Bogaert	Etude comparative du financement public des universités en Belgique (Communauté flamande et Fédération Wallonie-Bruxelles), aux Pays-Bas et en Allemagne.
N°96 – 2019/02	C. Kozicki, E. Lecuivre, M. Pourtois, D. Van Hoolandt, Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2019 à 2024.
N°97 – 2019/03	E. Lecuivre, C. Kozicki, M. Pourtois, D. Van Hoolandt, Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2019 à 2024.
N°98 – 2019/04	M. Pourtois, C. Kozicki, E. Lecuivre, D. Van Hoolandt, Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2019 à 2024.
2020		
N°99 – 2020/01	C. Kozicki, D. Van Hoolandt, S. Decrop, E. Lecuivre, H. Bogaert	L'impact du Covid-19 sur les perspectives budgétaires de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale. Première tentative d'estimation 2020-2025 dans le cadre de deux scénarios macroéconomiques.